

N.B. Voici une transcription verbatim de l'interprétation française de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 15 novembre 2017. La transcription est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise du procès-verbal de la réunion sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Transcription verbatim

**Réunion du Comité exécutif de l'AMA
Le 15 novembre 2017, Séoul, Corée du Sud**

1. Mot de bienvenue, liste de présences et observateurs

LE PRÉSIDENT : Bonjour et bienvenue à Séoul et à cette réunion du Comité exécutif de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Aux fins de l'interprétation, vous recevez l'anglais sur le canal 1, le français sur le 2, tandis que le japonais vous est transmis sur le canal 3. Avant d'entrer en matière, nous avons un nouveau visage parmi nous et je souhaite la bienvenue à Danka Bartekova, médaillée d'or, qui remplace Tony Estanguet. Bienvenue. Nous nous réjouissons de collaborer avec vous pendant ce nouveau mandat. L'appel nominal est en train de circuler, merci de le signer pour confirmer votre participation. Nous sommes au complet aujourd'hui. Danka représente Tony Estanguet, Andrew Godkin représente le ministre Hunt d'Australie.

- 1.1 Divulgarion des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT : À ce stade, comme toujours au titre de la bonne gouvernance, si quelqu'un a un conflit d'intérêts sur un point ou un autre figurant à l'ordre du jour, merci de le déclarer maintenant. Puisqu'apparemment personne n'a de conflit d'intérêts eh bien, passons à l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la réunion précédente – 21 septembre 2016 (Lausanne)

LE PRÉSIDENT : Le procès-verbal de notre réunion antérieure à Paris le 22 septembre a été dûment diffusé. C'était le 24 septembre, excusez-moi. Ces documents ont été distribués; est-ce que le procès-verbal appelle de votre part des commentaires? Eh bien, je vais le signer. Point 3 : rapport du directeur général. Je vous passe la parole, Monsieur le directeur général.

3. Rapport du directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Merci, Monsieur le Président. Bienvenue à Séoul, à l'occasion de cette réunion du Comité exécutif. Nous avons un ordre du jour extrêmement chargé, avec des discussions complexes qui nous attendent. Pour gagner du temps, je ne répéterai donc pas ce que vous trouverez dans mon rapport écrit, mais j'attends volontiers vos questions à cet égard. Puisque nous nous sommes réunis à Paris voici peu de temps, vous verrez qu'il s'agit pour l'essentiel d'une mise à jour des décisions ainsi que de l'évolution de la situation depuis lors.

Quant à l'évolution, la plupart du chapitre 3 est consacré à des rapports sur les progrès réalisés en ce qui concerne les activités ayant fait l'objet de décisions voici un an. Je voudrais mettre en exergue le volume de travail qui a été fait par cette organisation pour faire avancer l'ordre du jour. Je sais bien, et certains membres me l'ont d'ailleurs dit, qu'il y a beaucoup de documents pour cette réunion, il y a beaucoup de lecture pour tous; la raison en est qu'il y a un nombre de points qu'il faut faire avancer. Je voudrais rendre hommage au personnel de l'AMA qui a travaillé bien au-delà du raisonnable pour produire tous ces documents. Je voudrais également remercier les bénévoles et les présidents de comités ainsi que les experts qui nous sont venus en aide dans le cadre de ce travail, puisque beaucoup de choses ont été injectées dans ces documents, donc je vous en remercie. Merci de votre travail.

Vendredi, je vous ai envoyé une mise à jour en ce qui concerne la Russie. Je ne voudrais pas ouvrir un débat ici maintenant, puisqu'un point spécifique est consacré à cette question au titre du point 3. À ce moment, nous aurons une discussion complète sur le sujet. Les Russes nous ont demandé de pouvoir prendre la parole, ils viendront donc plus tard se joindre à nous. À ce moment, nous aurons une discussion complète. Je ne répéterai donc pas ces choses; nous allons attendre cette discussion.

DÉCISION

Il est pris note du rapport du Directeur général.

– 3.1 Siègne de l'AMA

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Ceci étant, ce que je voudrais faire de façon à être efficace, c'est de parler également du siège de l'AMA. Vous vous souviendrez sans doute qu'à Paris, à l'issue de nos discussions, vous avez donné au président, au vice-président et à moi-même le mandat de négocier un accord avec Montréal International pour le siège de l'AMA et nous l'avons fait. En peu de temps, entre septembre et maintenant, nous avons en effet travaillé avec les autorités canadiennes, Montréal International, Québec et le gouvernement fédéral. Vous avez reçu vendredi dernier les propositions des Canadiens. Je voudrais souligner que l'offre financière qui est devant vous a été largement augmentée pour passer des chiffres du mois de septembre aux chiffres actuels, donc nous sommes satisfaits de la négociation et de l'offre qui nous a été faite. Vous verrez qu'il s'agit d'environ 3 millions par an, en plus de la contribution ordinaire des Canadiens. Donc sur 10 ans, vous pouvez vous livrer au calcul nous-mêmes, mais il s'agit d'une augmentation substantielle par rapport aux chiffres initiaux. Nous avons également une offre très importante : il s'agit d'une offre de travail avec les autorités québécoises de façon à faire en sorte que la législation soit adoptée. On nous a dit qu'elle sera adoptée, puisque le gouvernement québécois a la majorité au Parlement. Une législation qui nous permettrait une certaine protection au Québec, qui permettrait de mieux protéger les informations des lanceurs d'alerte, que nous pouvons stocker à Montréal. Même s'il s'agit d'un point non monétaire pour nous et pour l'organisation, pouvoir profiter d'une immunité juridique est important. Un travail important sera également fait au niveau fédéral afin de voir comment la protection des lanceurs d'alerte peut être augmentée. Tout ceci est extrêmement positif dans le cadre de l'offre qui nous est faite.

Vous verrez également une proposition pour une collaboration scientifique. Ceci n'était pas encore prévu au mois de septembre. Il s'agit donc également d'une excellente proposition que nous accueillons avec plaisir, étant donné que cela apporte davantage d'argent. Nous avons une offre pour 1 million [de dollars] de projets de recherche conjoints. Il s'agit également de lancer une coopération sur les projets de recherche à long terme grâce à ce fond. Donc, en résumé, l'offre qui nous est faite, au vice-président et à moi-

même, nous satisfait puisque nous avons ainsi une offre améliorée qui est excellente. C'est une offre qui de toute évidence va dans l'intérêt de l'AMA. Inutile que je vous répète que nous avons eu des discussions au mois de septembre. Il y a bien entendu un coût pour toute autre possibilité, un coût d'organiser des appels d'offres ou de déménager le siège qui serait très élevé dans la situation actuelle. Donc, la demande de ce comité est de voir si nous pouvons compter sur votre consensus puisque cette offre peut être recommandée demain au Conseil de fondation pour approbation, avec un mandat permettant de finaliser un accord définitif pour signature. Voilà, Monsieur le Président, je m'en tiendrai là, mais je crois que cela couvre le point de l'ordre du jour.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais simplement faire part aux collègues du Comité exécutif d'un conseil en ce qui concerne les considérations lors de la réunion des autorités publiques dans cette salle. Merci directeur général de votre contribution, merci également aux autres membres de l'AMA. Pour le procès-verbal, je voudrais faire part d'une information de la part d'un collègue : hier les autorités publiques ont formellement décidé d'établir une plate-forme « Une voix ». L'idée de cette plate-forme est de faire en sorte d'avoir un mécanisme qui fonctionne, de façon à pouvoir échanger des points de vue de façon à renforcer l'AMA, afin de la soutenir de façon à ce qu'il y ait un sport intègre dans les quatre coins du monde. Un communiqué de presse a été publié hier soir. Je tenais simplement à rappeler ce fait.

M. KEJVAL : Oui. Merci beaucoup. Je crois que nous avons fait un grand pas en avant dans cette amélioration. Une proposition de notre part, de façon à voir quel serait le développement fiscal, parce qu'au cours de ces dix dernières années, cette augmentation a été marquée. J'espère donc que nous pourrions nous mettre d'accord sur une augmentation de 8 % l'an, ce qui est une bonne amélioration pour l'avenir. Nous voudrions proposer d'étendre le contrat sur cinq ans plus cinq ans, de façon à voir quelle en sera l'évolution et combien d'impôts nous paierons. Voilà ma proposition, je vous remercie, merci.

M. RICCI BITTI : Pour le siège. Moi aussi j'ai une question par rapport au mois de septembre : quels sont vos plans en ce qui concerne les bureaux européens, qui sont essentiels pour les relations avec les principales parties prenantes? Il ne s'agit pas de protection, il s'agit simplement d'une question.

Ensuite pour ce qui est du rapport du directeur général, j'ai un autre commentaire. C'est un commentaire de caractère général, pour redemander ce que d'ailleurs je demande depuis des années : est-ce que le personnel pourrait préparer un tableau? La convention de l'UNESCO est dépassée, étant donné que tout le monde du côté gouvernemental l'a signée. Je ne sais pas si ceci entraîne des conséquences. Ceci étant posé, je voudrais savoir qui nous manque et quel pays a une législation pénale et quelle en est la qualité en matière de dopage? Troisièmement, quels sont les pays qui ont des organisations nationales antidopage (ONAD)? Je voudrais savoir quel pays en a, car cette information me paraît très importante. J'ai souvent posé cette même question par le passé, je la répète. C'est bon de pouvoir disposer de cette information. Je vous remercie.

MME SCOTT : Bonjour, merci beaucoup de votre travail de négociation que vous avez mené à bien avec Montréal International. La position des athlètes est la suivante : nous souhaitons que le siège reste à Montréal. Les athlètes sont préoccupés étant donné que nous perdrons l'expertise nécessaire si nous déménageons. La stabilité nous paraît essentielle et le siège à Montréal, je pense, est le meilleur des choix possibles. Donc je soutiens le maintien du siège de l'AMA à Montréal. Merci.

MME EL FADIL : Je voudrais simplement dire que nous soutenons pleinement le maintien du siège à Montréal, pour les dix ans à venir.

M. BANKA : Nous sommes du même avis, les gouvernements d'Europe acceptent l'offre de Montréal International pour maintenir le siège à Montréal pour dix ans.

M. DIAZ : Les Amériques également souhaitent ajouter leur voix aux préopinants. Nous sommes également en faveur de Montréal et du maintien du siège dans cette ville, merci.

LE PRÉSIDENT : Merci pour ces déclarations de soutien.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Je pense, Jiri, que nous avons tenu compte de vos commentaires en ce qui concerne les finances. Les Canadiens nous proposent un montant qui nous paraît être une excellente offre. Dans l'accord, nous avons une clause qui dit que chaque année, nous allons les rencontrer pour discuter de la situation, etc. Donc, pour bien comprendre ce que vous dites en ce qui concerne les « cinq plus cinq », c'est que si nous avons, au bout de cinq ans, une discussion plus approfondie dans le contexte de nos discussions ordinaires, ça serait quelque chose qui correspondrait à ce que vous dites?

Bon, je vais d'abord répondre à la remarque de Francesco en ce qui concerne le bureau européen. Le bureau de Lausanne a beaucoup d'activités depuis pas mal de temps. Nous sommes limités par la place, mais dans un an et demi nous occuperons des locaux plus grands auxquels nous aurons accès dès l'an prochain. Les activités de Lausanne vont continuer à compléter les nôtres, avec les fédérations et le mouvement sportif. Pour ce qui est de l'UNESCO, c'est noté. Nous allons essayer de couvrir le monde de façon à répondre à votre question. Il y a eu différentes études qui ont été effectuées, mais il n'est pas toujours facile, notamment sur le plan législatif [...] il y a différentes législations qui portent sur différents problèmes, mais nous allons essayer de voir comment tout ceci peut être mis à jour. Quant au reste, il s'agissait essentiellement de commentaires de soutien.

LE PRÉSIDENT : En tant que Comité exécutif, nous appuyons donc, nous acceptons l'offre de Montréal International. Le ministre des Transports est en route, quelque part entre Delhi et Séoul, et fera cette proposition de façon formelle, lors du Conseil de fondation de demain. Le Comité exécutif est satisfait, merci.

DÉCISION

Proposition de recommander au Conseil de fondation d'accepter l'offre révisée / de Montréal International approuvée.

– **3.2 Mises à jour de la voie à suivre (novembre 2016)**

3.2.1 Groupe de travail sur la gouvernance

M. MAHARAJ : Je n'entrerai pas dans les détails, nous avons un ordre du jour très chargé, donc je survolerai les résumés de la position du groupe gouvernemental. Les diapositives sont un peu plus approfondies que ma présentation, donc si vous avez des questions quant à ma présentation ou le contenu des images, merci de me les poser.

Donc, sur le premier point : le domaine le plus large porte sur la question du Conseil de fondation; sa structure, son objectif, ses pratiques. Sur la question fondamentale des objectifs du Conseil de fondation, il ne vous surprendra pas que nous ayons un consensus en ce qui concerne le rôle du Conseil de fondation, qui est l'organe de décision de l'AMA et

deuxièmement, qui est l'organe qui définit les objectifs de l'organisation. Troisièmement, c'est celui qui représente la responsabilité de ses fonds. En termes de ses fonctions, tout d'abord le Conseil de fondation, travaillant sous la législation suisse, a des obligations juridiques. Nous estimons également que la principale fonction du Conseil de fondation doit une fonction de surveillance; en d'autres termes, tenir l'exécutif comme responsable de façon à ce que le Conseil de fondation soit séparé des opérations de l'AMA et du travail du Comité exécutif. C'est un message qui découle clairement de cet exercice et ce serait un doublon peu sain entre le Conseil de fondation et le Comité exécutif. Nous verrons ça de nouveau demain.

Il existe d'autres points qui découlent de notre discussion sur lesquels nous n'avons pas de consensus. Il y a eu pas mal de soutien en faveur de l'idée de développer le rôle du Conseil de fondation de façon à ce que d'autres mandants qui sont utiles pour le mouvement et qui n'ont pas un siège formel auraient un tel siège formel. Par exemple les laboratoires, les paralympiens, ainsi que les voix indépendantes. Toutefois, même s'il y a eu un soutien significatif, nous n'avons pas réussi à obtenir le seuil de deux tiers nécessaire, conformément aux statuts. De ce fait, ce n'est pas une option qui pourrait être retenue pour le Comité exécutif et le Conseil de fondation. Certaines préoccupations se sont fait jour quant à la question de savoir s'il faudrait des voix supplémentaires pour d'autres membres, pour des raisons de responsabilité financière.

Pour ce qui est du mandat, le principal changement réside dans le fait que nous recommandons un mandat de trois ans avec trois mandats consécutifs et de les introduire de façon échelonnée, de façon à ce qu'il n'y ait pas un changement complet de tout le Conseil de fondation en une seule fois. Nous suggérons également que si le travail du Conseil de fondation doit cibler davantage les mandats de l'organisation et qu'ils ne se réunissent qu'une seule fois par an, une deuxième réunion ne nous paraît pas nécessaire, mais la question devrait rester ouverte. Ceci implique un Conseil de fondation plus discipliné. Les évolutions seront discutées lors de notre prochaine réunion au mois de mars, de façon à parvenir à des recommandations définitives, notamment en ce qui concerne la question. Au lieu de changements importants à la composition du Conseil de fondation, il s'agit de favoriser des changements au niveau des politiques et des procédures de façon à ce que le Conseil de fondation cible davantage le cœur de nos activités et développe une vision pour l'AMA.

Pour ce qui est du Comité exécutif, donc cet organe-ci : nous avons un consensus selon lequel, étant donné que cet organe est plus restreint en nombre, que ce soit là l'organe qui assume la plupart des fonctions de gouvernance de l'organisation. Autres que ses fonctions décrites antérieurement et les fonctions décrites par le droit, toutes les autres fonctions de gouvernance devraient relever du Comité exécutif. Les relations entre l'exécutif et le conseil ressemblent aux relations entre le cabinet et le parlement. Nous avons également eu un consensus sur le fait que le Comité exécutif devrait être un organe spécialisé, mais également représentatif. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'en assurer l'indépendance totale; il continuera à être une représentation égale entre autorités sportives et sport. Le souci étant d'assurer une responsabilité continue pour l'entièreté de ses membres. Nous avons également dit que nous estimions qu'il fallait des limites de mandat et une bonne politique de conflit d'intérêts sur lesquelles je reviendrai plus tard.

Pour ce qui est des fonctions, le Comité exécutif devrait être responsable d'atteindre les buts du plan opérationnel, en ayant toute la responsabilité de ces plans stratégiques et opérationnels, avec toute liberté d'agir dans le cadre de ce qui est fixé par le conseil; donc, devrait également mesurer sa performance; l'organe qui propose des amendements aux codes et aux statuts. Mais cela devrait être adopté et approuvé par le conseil et devrait

également faire des recommandations au conseil, suivant des propositions du Comité de révision de la conformité (CRC). Mais c'est le Comité exécutif qui devrait prendre les décisions et tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés explicitement au conseil devraient être dans les mains du Comité exécutif. Les termes, les mandats : trois ans pour un mandat avec trois termes consécutifs, trois réunions par année. L'ordre du jour, les politiques et les processus devraient être amendés pour que le travail de l'EXCO puisse se focaliser sur l'avenir plutôt que de faire du travail rétrospectif. Bien sûr, le Comité exécutif doit également montrer que l'AMA accomplit ses objectifs.

Pour ce qui est d'autres questions, on parle encore de comment assurer la bonne coordination entre l'EXCO et le conseil. S'il n'y a pas une augmentation de membres indépendants, est-ce qu'on peut ajouter les présidents des commissions permanentes comme membre au Comité exécutif et/ou le conseil? Nous allons proposer que la composition de l'EXCO reste, avec une bonne représentation équitable entre le sport et les gouvernements avec président, vice-président, plus un représentant supplémentaire des athlètes. Les autorités publiques étaient très en faveur de maintenir une représentation géographique au Conseil de fondation. Alors s'il y a une représentation équitable entre les deux, il faudra ajouter un athlète supplémentaire, ce qui apporterait une bonne innovation.

Il y avait également du consensus sur la création d'une commission de candidature ou de nomination qui devrait aider l'EXCO et le conseil à recruter du bon personnel, des directeurs qui pourraient être de l'aide à l'EXCO et au Conseil de fondation.

Quelles sont les fonctions de base? Bien sûr, cette commission aurait comme tâche de rechercher des candidats potentiels, de les vérifier et d'évaluer quelles compétences sont nécessaires pour quelles positions dans l'organisation et de donner des conseils, donner des recommandations à l'EXCO et au conseil pour ce qui est des candidats potentiels. Le processus de nomination est très régulier, normal, ce qui se passe ailleurs, ainsi que la vérification; donc il faut vérifier que ces personnes n'ont pas des problèmes tels que casier judiciaire pas vierge ou autres problèmes. Nous recommandons que cinq personnes soient membres de cette commission de nomination : un président indépendant, un membre pour le sport, un pour les autorités publiques et deux membres indépendants.

Pour ce qui est du rôle du président et du vice-président, cela ne vous surprendra pas, que ces deux personnes qui sont les plus visibles, ce sont les deux personnes qui doivent vraiment personnifier les valeurs de l'organisation. Ce sont les deux personnes qui sont les plus exposées aux critiques venant de l'extérieur. Nous avons toujours, dans l'histoire de l'AMA, eu beaucoup de chance, dans nos présidents et vice-présidents et nous espérons que cela continuera. Bien sûr, les vérifications doivent être très strictes (de tout candidat à la présidence ou vice-présidence) et je résumerai en disant que nous voulons être sûrs que tous les candidats potentiels sont des personnes qui essaient de rehausser l'image de l'AMA, plutôt que vice versa.

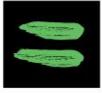
Le rôle de ces deux personnages : il doit y avoir une séparation entre la gestion et les opérations. C'est facile à dire, mais c'est assez difficile à reconnaître. Surtout à des moments de crise, lorsqu'on se tourne vers les hauts personnages une organisation. C'est sûr que normalement les affaires quotidiennes devraient être entre les mains du directeur général et non pas entre les mains du président et du vice-président, mais nous essayons encore de mieux définir les fonctions et les rôles du président et du vice-président. Il est évident que ces deux personnes doivent être indépendantes et nous avons essayé de trouver une définition de l'indépendance [qui] serait un changement pour pouvoir être président ou vice-président de l'AMA. Il doit être indépendant et ne peut pas être redevable devant un gouvernement ou une autre organisation. Ceci doit être dans la réalité, y compris

dans la perception du monde. Nous pensons également qu'il devrait y avoir une période d'attente et d'inéligibilité. Quelques mois doivent passer avant de pouvoir montrer qu'ils n'ont plus eu d'autres fonctions ailleurs, avant de pouvoir se présenter à la présidence ou à la vice-présidence. Nous proposons des mandats de trois ans, avec trois mandats consécutifs limités. Il y avait une demande de terminer avec cette alternance entre le sport et les gouvernements qui pourraient assumer la présidence, mais étant donné que nous estimons ne pas pouvoir obtenir les deux tiers de la majorité pour l'amendement des statuts, on pense que cela ne peut pas faire du mal de continuer avec ce système d'alternance. La représentation géographique devrait être garantie entre présidence et vice-présidence plutôt que d'avoir le président et le vice-président venant de la même région. Nous pensons que le président devrait être rémunéré, puisque cette personne ne pourrait plus avoir d'autres fonctions dans d'autres organisations, mais la rémunération devrait être modeste, pour être en conformité avec la législation suisse en la matière.

Nous nous sommes mis d'accord que nous devrions avoir un conseil d'éthique ou une commission d'éthique pour qu'un code d'éthique plus robuste soit adopté. Et là, on ne parle pas du tout du Code antidopage, mais d'un code de conduite. On devrait aussi créer la position de responsable de la conformité éthique. La commission d'éthique aurait la responsabilité d'élaborer un code d'éthique, de décider s'il y a eu des infractions au Code et d'imposer des sanctions. Il est entendu que toute sanction devrait aussi donner lieu à un appel au Tribunal arbitral du sport (TAS). Donc une commission d'éthique assez compacte, avec des formations d'une seule personne, au maximum trois, indépendance des parties concernées et la commission doit avoir son propre mécanisme d'enquête et d'investigation, avec une obligation de faire rapport concernant tous les officiels de l'AMA. Donc lorsqu'il y a eu des transgressions, la commission d'éthique devra faire une enquête et poursuivre toute l'enquête, jusqu'au moment où des sanctions doivent être imposées. Il y a une question de coût. Étant donné que l'on veut garantir une indépendance, cela augmentera le coût, mais pour l'instant on ne fait pas une recommandation officielle de création de ces organes. Il faudra d'abord évaluer le coût de leur création. Ensuite, le Conseil de fondation pourra prendre une décision, si oui ou non il faut créer cette commission d'éthique.

Ensuite, l'inclusion des athlètes. Là, vous ne serez pas surpris, mais ça vaut la peine de le répéter : il faut tenir compte du fait que de garantir le Code n'est pas simplement une question de protéger les règles du jeu. Là, nous parlons de droits de l'homme et de la protection de ces droits de l'homme. Nous pouvons juger du succès de notre travail uniquement en mesure de la protection que nous donnons aux athlètes en ce qui concerne les droits de l'homme. Nous pensons que l'on doit donner une considération particulière aux athlètes paralympiques, c'est-à-dire qu'ils devraient être inclus également au Conseil de fondation et nous devons maintenir un contact et un dialogue constants avec les athlètes. Nous nous sommes mis d'accord que la représentation des athlètes doit être augmentée au sein du Comité exécutif et nous pensons que la commission des athlètes de l'AMA va nous présenter des recommandations à étudier lors de notre réunion au mois de mars.

Ensuite, des questions ouvertes auxquelles on n'a pas trouvé de réponses : l'AMA devra s'occuper de cette question de traitement à donner aux athlètes professionnels. C'est un sujet très complexe et la situation est tout à fait différente en comparaison avec les athlètes amateurs. On devra avoir une meilleure définition d'« athlète » et la différence à faire entre nomination, élection, etc., comme membre de la commission des athlètes de l'AMA. Mais c'est aux athlètes d'étudier ces questions; une fois qu'on aura reçu leur point de vue, on tiendra compte de cela dans nos discussions.



Nous aurons une dernière réunion au mois de mars, l'année prochaine et nous présenterons ensuite le résultat de nos délibérations au Comité exécutif et ensuite au Conseil de fondation. Dès que les nouveaux statuts seront adoptés, les nouvelles procédures pourront être mises en effet à partir de 2019.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Akaash, merci de cette présentation très professionnelle. Vous avez parcouru beaucoup de distance depuis le début de vos travaux et vous avez bien évalué le travail qu'il reste encore à faire. Est-ce que vous avez des questions pour Akaash? Wow! félicitations, Akaash. Je ne participe à aucune de ces réunions, puisqu'après tout vous parlez de mon emploi, mon poste, alors on peut donner la liberté à Akaash de préparer le travail de la prochaine réunion du groupe de travail qui, si j'ai bien compris, va avoir lieu en mars à Lausanne. Ensuite, vous allez probablement pouvoir nous soumettre des recommandations lors de notre prochaine réunion, y compris les propositions d'amendements aux statuts.

M. MAHARAJ : Oui, d'abord des recommandations. Et lorsque l'EXCO et le conseil auront décidé quels changements devraient être adoptés ou acceptés, nous suivrons avec les propositions d'amendements aux statuts.

LE PRÉSIDENT : Bien, alors la première occasion est le mois de mai 2018. Mais vous avez dit que cela n'entrerait en vigueur qu'en 2019?

M. MAHARAJ : Oui, je pense que nous aurons la même périodicité en 2018 qu'en 2017 : propositions de l'EXCO en mai 2018 présenter des propositions d'amendements aux Statuts en novembre, ce qui veut dire que ces amendements pourraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, d'après la loi suisse, l'autorité de surveillance des fondations suisses devra approuver ces amendements, donc tout ceci devra être conclu comme travail avant la fin 2018.

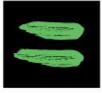
LE PRÉSIDENT : Est-ce qu'on peut avoir une copie de cette présentation pour ceux qui veulent encore l'étudier? Enfin, c'est moi surtout qui souhaite étudier cette présentation parce que c'était très dense, mais très bien fait. Merci beaucoup et bonne chance pour la suite de vos travaux et la réunion que vous aurez au mois de mars.

DÉCISION

La mise à jour du groupe de travail gouvernemental est notée.

3.2.2 Groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires

LE PROFESSEUR ERDENER J'aimerais donner la parole à Richard Young, après quelques paroles de présentation. Nous avons fait notre travail, nous avons conclu nos travaux. Il y a un rapport que vous avez trouvé dans votre dossier. On a eu plusieurs réunions à Montréal et à Lausanne. Nous avons eu des conférences téléphoniques pendant tout notre mandat et beaucoup d'échanges de courriels. Finalement, nous avons pu obtenir un consensus de bonne qualité et mes collègues vont vous livrer des détails de notre rapport. Olivier d'abord.



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

franc jeu

LE DR RABIN : Je voudrais vous rappeler le processus qui a été suivi par notre groupe de travail, qui a été créé il y a un an à Glasgow, ainsi que sa composition par le conseil. Comme le Erdener l'a dit, on a eu deux réunions physiques. L'une le 11 janvier 2017 à Montréal et l'autre en mars à Lausanne. Il y avait une conférence téléphonique au mois de juillet pour finaliser les documents de projet de document, qui ont ensuite été circulés pour consultation en juillet-août. Beaucoup, beaucoup de courriels et de communications ont été échangés entre les membres du groupe. Je voudrais vous rappeler que le projet de recommandations a été présenté aux réunions du mois de mai et en juin, les recommandations ont été soumises au groupe d'experts en laboratoire. Cette consultation très large que nous avons eue en août et septembre nous a livré 89 commentaires venant de 29 parties prenantes, surtout de l'Europe et Monsieur Richard Young a fait l'intégration de ces commentaires et ensuite le rapport a été envoyé aux membres du groupe de travail. Nous avons maintenant devant nous la version définitive.

M. YOUNG : Oui, quelle est la substance de nos recommandations? Il y avait quatre questions ou problèmes critiques que le groupe de travail a examinés et c'est là où nous avons reçu le plus grand nombre de commentaires. D'abord la différence dans la compétence des laboratoires accrédités; là, il y a une très grande différence (différentielle). Ensuite, il y a une distribution géographique très large entre les laboratoires et la demande. Ce que nous avons appris de la Russie, c'est le besoin d'intégrité de la part des laboratoires. Quatrièmement, un commentaire concernant l'efficacité du système de suivi de l'AMA. Donc, il y a un consensus entre les parties prenantes et le groupe de travail, c'est que certains sujets sont plus importants que les autres. Par exemple, l'uniformité de la qualité des laboratoires. On a eu une discussion sur le sujet, de faire une répartition entre des niveaux A, B et C des laboratoires et la réponse était « non ». On a besoin de laboratoires du grade A uniquement. Je vais être très franc, le gros problème aujourd'hui est le suivant : si je suis un athlète qui prend des microdoses d'une substance interdite et je suis testé par l'ONAD de X et l'analyse est faite par le laboratoire X, le résultat peut être négatif. Mais si le même échantillon est examiné par Montréal, Cologne ou Lausanne, le résultat est très probablement positif. Je pense que Beckie et les autres athlètes dans la salle vont nous dire que c'est inacceptable. Donc notre première priorité est une qualité uniforme de très grand niveau. Donc on doit appliquer des contrôles du Conseil international de l'arbitrage en matière de sport (CIAS), de défi CIAS. Les laboratoires doivent s'aider eux-mêmes, mais l'AMA peut aider les laboratoires. Nous devons absolument atteindre ce niveau de qualité. Ce qui [nous] relie au deuxième problème : on a besoin de plus de laboratoires en Afrique et en Amérique du Sud. Mais, en tout cas, c'était le consensus dans le groupe, c'est que cela ne fait pas de sens de sacrifier la qualité en faveur de la distribution géographique. Le problème reste de faire parvenir les échantillons sanguins au laboratoire pour les passeports biologiques des athlètes. Donc on devrait avoir des centres de laboratoires avec une plus grande distribution géographique, ce qui a causé beaucoup de problèmes. D'une part, on a une surcapacité en Europe (vous noterez qu'il y a beaucoup de changements entre notre premier projet et dernier projet), et puis comment arriver à une bonne capacité en Europe? On n'a pas besoin de se débarrasser de laboratoires. S'il y a un laboratoire candidat qui offre une bonne qualité de travail, ce laboratoire peut être choisi. Mais on a une disparité entre la demande et l'offre en Amérique du Sud et en Afrique, mais ce n'est pas le cas en Europe. D'autres ont dit que les laboratoires en Europe sont sous pression. Cologne et Lausanne, deux bons laboratoires, analysent énormément d'échantillons. Nous sommes en train d'envisager une augmentation de 3 000 à 6 000 ou même 9 000 échantillons qu'un laboratoire doit analyser chaque année. C'est énorme. Mais cela aide les laboratoires aussi à s'améliorer. Si vous prenez les statistiques de 2016 en Europe, moins que la moitié des laboratoires ont effectivement analysé plus de 6 000 échantillons. Et là, l'AMA doit garder le contrôle sur l'évolution.

Qu'est-ce qu'on peut faire pour se protéger contre la corruption par les laboratoires et dans les laboratoires? Et bien, une mesure est très efficace, c'est saisir les échantillons et les réanalyser. Et puis l'autre moyen, c'est l'équipe d'enquête et de renseignement sous Günter et de soumettre des échantillons à analyser au laboratoire même si le résultat était négatif au premier abord. Ce serait financé par l'AMA, mais on pourrait avoir une garantie d'absence de corruption.

Les parties prenantes ont également parlé de la manière dont l'AMA gère ce processus. Les échantillons CIAS que nous envoyons au laboratoire ont une qualité qui doit être améliorée. Cela fait partie de nos recommandations. Ensuite, il y a l'imprévisibilité des échantillons qui doit être rehaussée et c'est une autre recommandation. Ensuite, il y a le processus disciplinaire : quel nombre de point est accordé à quel type de violation? Nous sommes en train d'étudier cette possibilité. La collaboration avec l'ISO pour l'évaluation des laboratoires, pour avoir un bon personnel, de bons assesseurs, de bons évaluateurs de ces laboratoires à travers le monde.

Nous avons un très bon système de laboratoires, mais nous ne sommes aussi fort uniquement que le maillon le plus faible de la chaîne. C'est malheureusement une situation avec laquelle nous devons vivre. Comment est-ce que nous prenons la suspension de laboratoires comme moyen pédagogique et quel effet cela a sur la perception du public de notre système dans son entièreté? Je crois que ce sont les points les plus saillants de nos discussions.

LE PRÉSIDENT : Bonjour, Richard. J'aurais dû vous dire bienvenue de nouveau ici en notre sein et merci de votre présentation. Est-ce qu'il y a des commentaires de la part des membres, ministre Banka?

M. BANKA : Oui, cette question de l'accréditation des laboratoires est une question importante pour nous, les gouvernements. Nous investissons beaucoup dans l'élaboration et l'établissement de laboratoires. Dans la plupart des cas, les gouvernements contribuent substantiellement à ce budget concernant les laboratoires. Bien sûr nous sommes intéressés par une très bonne qualité du travail effectué par les laboratoires, mais nous avons également un intérêt dans une stratégie durable du développement de ces laboratoires. Les gouvernements d'Europe ont déjà donné leur avis concernant les recommandations du groupe de travail, mais malheureusement, ceci n'a pas été reflété dans les recommandations élaborées. Je demande donc que nous remettons une décision concernant ces recommandations jusqu'à la prochaine réunion du Conseil de fondation mois de mai, suivant une bonne consultation des autorités publiques en la matière. Bien sûr, nous sommes conscients du fait que cela va peut-être remettre à un peu plus tard ou reporter l'application de ces recommandations, mais il faut tenir compte de l'importance de ce sujet. Je crois que cela mérite une meilleure consultation entre le groupe de travail et les gouvernements. Merci.

M. YOUNG : Nous avons reçu pas mal de commentaires, de conseils de l'Europe lors du processus de consultation. Nous avons consacré beaucoup de temps à discuter de ces recommandations. Si vous prenez la ligne rouge entre le premier projet d'un texte et le dernier, eh bien nombre de ces recommandations ont été intégrées dans le texte. Pas toutes, certes. Si vous me demandez pourquoi tout n'a pas été intégré, nous pouvons bien sûr en discuter point par point. À vous de voir si vous voulez entendre tout cela. Il y a un certain degré d'urgence que de régler ces points. Ceci étant, s'il y a des idées fraîches ou s'il y a une meilleure façon d'exprimer ces idées, eh bien nous sommes toujours ouverts.

LE DR RABIN : Simplement pour ajouter que sur les vingt organisations qui ont répondu aux consultations, seize venaient d'Europe, y compris le conseil d'Europe. Comme Richard l'a mentionné, ces commentaires ont été dûment intégrés dans la version révisée telle que présentée aujourd'hui. Voilà. Est-ce que vous voulez encore éclaircir?

M. GODKIN : Notre expérience est semblable à celle de l'Europe; nous aussi avons contribué à ce processus. Je ne suis pas certain que ces différentes contributions aient été intégrées dans le document révisé. Nous sommes bien entendu ouverts à toute autre consultation.

LE PRÉSIDENT : Vous avez contribué, mais nous ne savons pas avec certitude quelles considérations ont été données à ces contributions, donc nous sommes ouverts à toute consultation ultérieure. Qui d'autre? Je comprends ce que vous dites, si quelqu'un dit qu'il y a une absence de consultation, d'autres disent qu'il y a eu beaucoup de consultations. Je ne vois pas très bien quoi faire. Mon idée est d'aller de l'avant. Je pense qu'il nous faudrait accepter le rapport et inviter, notamment, les gouvernements d'Europe, dans la mesure où ils ont des problèmes spécifiques qu'ils souhaitent proposer. Il s'agit d'un document évolutif; ce n'est pas un document gravé dans la pierre qui ne va plus être examiné. S'il y a d'autres suggestions à faire, et bien, bien entendu le groupe de travail en tiendra compte et nous pourrons ainsi avancer.

M. RICCI BITTI : Si vous voulez dire que le mouvement olympique appuie l'adoption de ces recommandations... Je pense que nous devrions être ouverts à ces recommandations. Peut-être serait-il sage d'aller de l'avant.

LE PRÉSIDENT : Très bien. En général, je pense que cela va dans mon sens. Nous devrions donc avancer, mais s'il y a d'autres contributions susceptibles d'être présentées et qui seraient valables, eh bien pourquoi pas? Nous sommes bien entendu prêts à en tenir compte.

LE PROFESSEUR ERDENER : Nous sommes ouverts à toutes sortes de recommandations, mais ne voulons pas perdre de temps, ceci vu sous l'angle de l'AMA.

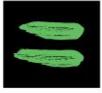
LE PRÉSIDENT : Je suis tenté d'être d'accord avec vous. Parmi les nombreuses choses que nous avons à faire, l'une des choses c'est le problème de la gouvernance. Nous avons bien avancé sur tous les autres points et à moins que quelqu'un n'ait des objections, je propose que nous acceptions le rapport des groupes de travail, en spécifiant qu'il s'agit d'un document évolutif et que d'autres contributions seraient bien entendu les bienvenues.

DÉCISION

Recommandations du groupe de travail sur l'accréditation des laboratoires approuvées pour recommandation au conseil de fondation (avec d'autres contributions possibles si nécessaire).

3.2.3 Amendements au Code mondial antidopage

3.2.4 Standard international pour la conformité au code des signataires (SICCS)



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

franc jeu

M. TAYLOR : Nous avons discuté de ce même point au mois de septembre. Voyons l'historique, ensuite je vais vous expliquer ce qui a été fait depuis le mois de septembre. À Glasgow, l'année dernière, le Conseil de fondation a sollicité un nouveau cadre de sanctions pour les signataires. Suite à une discussion avec le Comité exécutif, il a approuvé une recommandation de façon à accélérer les amendements en ce qui concerne la conformité du Code par les signataires, de façon à développer les normes internationales de façon mettre en œuvre ce cadre. En fait, l'objectif dont vous vous souviendrez, la chose la plus importante à souligner c'est que nous réagissons ici à ce qui est un mandat fort, lancé par les parties prenantes qui s'est exprimé lors de nombreuses réunions par les athlètes d'autres parties prenantes, notamment lors du symposium de mars dernier; de façon à ce que l'on agisse et à ce que l'on gère les faiblesses du système qui ont été mises en exergue en 2016, notamment; de façon à ce qu'il y ait un système dans le cadre duquel tout le monde peut participer; de façon à gérer les problèmes de non-conformité et les conséquences d'une telle non-conformité; de façon à éviter toute réponse fragmentée et de telles affaires à l'avenir. Il s'agit en l'occurrence d'un programme de crédibilité important pour l'AMA et ses parties prenantes.

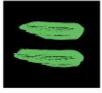
Ici, vous avez exactement la même chose : les athlètes, notamment, ont lancé un appel. En fait, nous sommes tenus à une conformité stricte et il doit en être de même pour les signataires du Code.

Pour vous rappeler rapidement ce qui a été convenu en matière de processus de consultation : deux tours de consultation du 1^{er} juin au 31 juillet. Révision du projet de texte le 1^{er} septembre. Le document est adressé pour consultation et est mis à jour à Paris, le 24 septembre. Nous avons ensuite une autre réunion et avons reçu des commentaires en date du 14 octobre et vous avez tous ces commentaires dans votre paquet. Nous avons passé en revue tous ces commentaires, ainsi que l'opinion du juge Costa et nous avons publié un troisième projet de texte. La question était : y a-t-il suffisamment de consensus au niveau des parties prenantes de façon à pouvoir vous présenter deux choses, l'une : la norme internationale pour approbation et deuxièmement, les amendements du Code à recommander au Conseil de fondation? La réponse à la question était OUI. Permettez-moi de vous expliquer de quoi il en retourne. La première consultation, je vous en ai fait part au mois de septembre, comportait des commentaires détaillés des réunions personnelles avec toutes ces instances différentes et réception de commentaires par le biais de WADAconnect. Vous vous souviendrez que l'accent avait été mis sur les sanctions comme dernier ressort; encourager la conformité en ayant un ensemble de sanctions fermes pour décourager toute non-conformité, pour refléter, autant que faire se peut, le processus de sanction des athlètes pour non-conformité au Code et d'avoir ensuite des sanctions proposées, de façon à ce qu'un signataire [puisse] les accepter ou les contester. Dans ce dernier cas, la décision serait prise par un tribunal indépendant. Nous avons reçu un bon nombre de commentaires constructifs de la part des parties prenantes, un vif soutien pour ce concept et d'excellents commentaires quant à l'amélioration du projet de texte. Nous avons passé en revue tous les commentaires et toutes les opinions et nous avons apporté des changements. Pour vous rappeler brièvement : nous avons une demande claire de faire la différence entre ceux qui agissent de bonne foi et de mauvaise foi; une demande de prioriser les ressources, ce que nous avons fait dans le contexte du développement d'une politique sur laquelle je reviendrai (que nous avons examinée à Paris). Pour nous occuper des changements les plus graves, l'EXCO est censé recevoir les recommandations sur certaines non-conformités et la soumission de l'affaire devant le TAS, pour régler les différends. Tout ceci a été le projet de texte qui a été diffusé aux parties prenantes en date du 1^{er} septembre.

Le deuxième processus de consultation : un excellent engagement et des réactions positives face aux changements apportés entre les premières et les deuxièmes versions. La plupart des changements proposés, les changements à la version 2, ce sont des questions de détail et de rédaction. Vous avez une ligne rouge, vous pouvez voir de quel changement il s'est agi. Dans la plupart des cas, c'était une question de détails, de façon à avoir un texte parfait. Une fois de plus, nous avons passé en revue chacun des commentaires de façon détaillée et vous avez un commentaire sur les principaux changements dans votre dossier. Les points de fond en termes de changements découlant des commentaires des parties prenantes, sur la section de non-conformité [...] Comme un athlète peut le faire, la partie prenante signataire peut accepter cette allégation de non-conformité et la sanction proposée, tout comme un athlète, d'ailleurs. Un grand nombre a dit, notamment au niveau du mouvement sportif « ça, c'est bien », mais en contestant cette sanction, en portant l'affaire devant le TAS, certains organes devraient avoir le droit d'intervenir de façon à protéger leurs intérêts, afin de garantir que les obligations découlant du Code soient appliquées; qu'ils aient le droit d'intervenir dans un cas et lorsque le signataire accepte les conséquences, ils doivent avoir le droit de faire appel devant le TAS, s'ils estiment que la sanction est inappropriée selon les circonstances. En égard à la proposition selon laquelle il s'agit d'un processus au titre duquel tout un chacun est lié, il est également important que les signataires aient le droit d'être entendus. C'est donc une proposition importante qui a été acceptée dans le nouveau projet de texte. Donc désormais, nous avons non seulement le droit d'intervenir dans un cas litigieux, mais également le droit d'intervenir dans un non litigieux. Les autres sont des amendements de forme, qui ne sont pas très importants, mais il s'agit d'éclaircissements. D'autres commentaires chevauchent ce qu'a dit le juge Costa. Le juge Costa a donné un avis sur les différentes versions du Code par le passé. Plusieurs questions lui ont été posées en ce qui concerne plusieurs aspects du Code, y compris particulièrement la proposition selon laquelle il y a des sanctions qui sont une conséquence de non-conformité qui affectent non seulement les signataires, mais également les athlètes et d'autres instances dans le pays ou dans le sport du signataire. Il lui a été demandé de donner son opinion pour savoir si cela était compatible avec les droits humains. Sa conclusion est citée : « Dans l'ensemble, le nombre de dispositions conformément aux principes des droits humains doit être retenu ».

Il a également demandé que certains amendements soient apportés au texte de façon à donner des exemples, différentes catégories de non-conformité : plus la non-conformité est grave, plus les conséquences sont graves. Donc la classification de la non-conformité est un élément critique ou prioritaire, ce qui est bien entendu important. Il a demandé davantage de certitudes, davantage de prévisibilité pour savoir *qui* et *quoi* et nous avons ancré ceci dans la version 3, annexe 2, qui donne d'autres exemples. Mais ce qui est important, son deuxième point, est que le signataire doit être en mesure de contester la classification d'une exigence comme étant critique, par exemple. Et nous l'avons spécifié clairement. Si le groupe d'intervention de l'AMA vient au CRC pour dire qu'il n'y a pas de conformité avec les exigences critiques, le signataire peut le contester et dire au CRC « Nous estimons que ceci est prioritaire ou moins que cela ». Si le CRC dit que cet élément est critique et soumis au Comité exécutif, eh bien si le Comité exécutif estime qu'il s'agit d'une non-conformité, le signataire peut contester ceci devant le TAS, qui décide en dernier ressort. Donc ce n'est pas que l'AMA impose son opinion; il s'agit d'évaluer cette opinion et au bout du compte, de demander à un organe indépendant de décider.

Quelques éclaircissements en ce qui concerne la procédure d'arbitrage : il y a un fort soutien pour ce processus, ce qui était en fait un soulagement, en fait. Nous avons, de façon à garantir la conformité avec les principes juridiques et les droits de l'homme, [appliqué] les changements demandés à la procédure de sélection d'arbitres du TAS dans ce genre d'affaires. Pour ce qui est des sanctions, il a dit que là où un pays avec une ONAD



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

franc jeu

en non-conformité ne pouvait accueillir des Jeux olympiques (il s'agit d'une seule édition des Jeux), ceci a été amendé. Il a également déclaré que nous maintenons la possibilité d'imposer une amende dans le cadre d'exigences critiques et de facteurs aggravants. Il a dit que c'était bien, mais il fallait prévoir un maximum d'amendes. Nous avons donc proposé une amende maximale, qui correspond au chiffre d'affaires annuel ou à 100 000 \$. Avant de poursuivre, je dirai que nous avons eu une proposition du juge Costa, qui a dit il n'y avait pas d'incompatibilité en ce qui concerne la preuve. L'AMA, dans un cas litigieux, doit respecter la conformité sur une probabilité équilibrée. Il a ajouté : soit, il y a conformité avec le droit, mais il s'en remettra au TAS pour qu'il décide au cas par cas. En tant que juriste qui gagne sa vie grâce à des différends, on peut dire que chaque fois qu'un tel cas se présente, il est onéreux. Mais pour avoir de la prévisibilité de façon à limiter le nombre de problèmes, mon avis et l'avis du groupe de travail de rédaction sont qu'il faudrait spécifier l'état de la preuve. Avec tout le respect que nous devons au juge Costa, nous ne voulons pas de litiges à chaque occasion. Il a dit que ce n'est pas une question de compatibilité, il s'agit d'une question pragmatique. Nous avons retenu ce facteur.

Pour couvrir les politiques de priorisation, je couvre tous les points. Vous vous souviendrez qu'en raison des ressources limitées de l'AMA et en raison de la vaste portée du projet, je mentionnerai séparément ce que je pense être des réalisations radicales effectuées par le personnel de l'AMA en ce qui concerne le programme de conformité. Il va falloir établir des priorités. Vous avez un document que nous avons rédigé suite aux demandes des parties prenantes, en exprimant la nécessité de priorité de surveillance et d'application. Nous n'avons pas prévu les politiques dans les normes, mais dans un document que nous demandons au Comité exécutif d'examiner et d'approuver. Vous verrez qu'il scinde les signataires en trois éléments, en fonction de facteurs objectifs que vous avez dans vos documents. Des éléments que nous ne proposons pas de rendre publics, mais vous les avez sous les yeux. Dans les deux premières années, tout un chacun doit être en conformité avec toutes ces obligations en termes d'accent mis et en termes d'application. Les signataires du tiers un doivent faire face aux exigences critiques dans les délais. Les signataires du tiers deux doivent retenir les exigences critiques dans les trois mois, qui est un délai normal. Dans le cas contraire, eh bien le mécanisme d'application intervient. Je dirais nous en ferons un rapport séparé. Nous pensons que ce soit là l'exception plutôt que la règle, en ce sens que les corrections sont entrées en ligne de compte. Il s'agit donc d'aider les intéressés à faire en sorte que l'AMA ne soit pas surchargée par une politique qui s'efforce de faire en sorte que dans les deux premières années (ceci répond aux commentaires des représentants du mouvement sportif à Paris), que cela aide les gens à mieux comprendre, que cela leur donne la possibilité et un peu plus de temps pour mettre leurs affaires en ordre. Ceci est compatible avec le principal but, qui est d'aider les gens à se mettre en conformité. Une affaire de non-conformité est une solution en dernier ressort.

Vous verrez qu'il y a des questions qu'il faut soumettre à une révision plus large. Le statut de l'AMA : le groupe de travail travaille là-dessus pour voir comment gérer la question d'éléments [de nos] fournisseurs de services. Nous sommes clairs sur la base des normes. Qui que vous soyez, il ne s'agit pas de déléguer des responsabilités ou de contracter ou de sous-traiter des ressources de façon à vous aider à faire face à vos obligations. Il n'y a aucune délégation de responsabilités possible; tout comme un athlète peut obtenir de l'aide, mais il reste responsable. Eh bien, la même chose vaut pour les signataires. Néanmoins, des questions restent posées. Quant à la question de savoir à quel point vous pouvez gérer et surveiller les activités de ces fournisseurs de services... Comme je l'ai dit tout à l'heure, l'AMA met en œuvre la conformité par ses signataires. L'exemple évident est les fédérations nationales. Donc les signataires sont les fédérations nationales, mais également les comités nationaux olympiques (CNO) et les ONAD qui sont tenus

d'appliquer la conformité. Il y a des directives à donner. Je sais que l'équipe de rédaction du Code a des idées à cet égard; il s'agit d'une question qui sera traitée dans le cadre d'une révision du Code plus large. Si les conséquences sont spécifiées dans le Code, plutôt que dans les normes internationales? La réponse est OUI. Cela devra se faire dans le cadre de la révision la plus large du Code.

La bonne gouvernance et ses normes : tout document que vous recevrez, vous verrez qu'il s'agit de questions de bonne gouvernance. Plusieurs personnes ont affirmé que les normes de bonne gouvernance devraient être intégrées dans ces changements. Il s'agit d'appliquer les obligations plutôt que de les changer. Ceci deviendra un problème dans le cadre de la révision plus large du Code.

Et enfin, les individus responsables de la non-conformité doivent-ils être soumis à des sanctions au titre du Code? Pour ma part, je dirais oui. Mais nous revoyons la conformité du Code par les signataires et non pas par les individus, donc c'est une question qui relève de l'article 2 du Code.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, dit le président. Voilà de nouveau un point qui implique de nombreuses consultations. Mes félicitations pour nous avoir soumis ce document, ce sujet. Avez-vous des remarques?.

MME SCOTT : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci, John, de cet excellent travail et des efforts que vous avez faits sur ce projet. C'est un projet important et au nom des athlètes je suis reconnaissante pour toute l'énergie que vous avez injectée dans ce sujet. Les athlètes sont en faveur de l'approbation du Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS). Vous vous souviendrez que ça fait beaucoup de temps que nous avons demandé à l'AMA d'agir de façon à ce que les athlètes ne soient pas les seuls à être sanctionnés. Nous sommes ravis de la façon dont l'AMA a répondu et nous espérons que ce texte sera adopté dans les meilleurs délais. Je vous remercie.

M. GODKIN : Vu sous l'angle des autorités publiques, nous applaudissons le travail effectué. Voilà un travail important, s'il en est, et je rends hommage à Jonathan et à son équipe. Nous sommes très en faveur de l'approbation et de la mise en œuvre de cette norme et nous sommes également en faveur d'une révision serrée de la mise en œuvre dans l'année qui suit. Nous sommes prêts à aider dans le travail portant sur la nouvelle révision du Code.

M. BANKA : Merci, Monsieur le Président et mes félicitations, pour cet excellent travail. Au nom des gouvernements d'Europe, je voudrais dire clairement que nous admettons l'importance de cette norme, que nous soutenons. Mais nous demandons également qu'un rapport détaillé sur la mise en œuvre de cette norme soit présenté lors de la réunion du mois de novembre 2018. Les conclusions de ce rapport entrent en ligne de compte dans le cadre du processus de révision du Code. Un petit commentaire en ce qui concerne l'application : l'Europe est en faveur de cette politique, mais nous proposons que les tiers soient soumis à une révision constante, de façon à ce que les organisateurs de grandes manifestations soient intégrés dans ce système.

M. RICCI BITTI : Un commentaire : nous aussi, nous nous félicitons de ce travail et nous félicitons Jonathan d'avoir accompli ce travail très difficile, répondant ainsi à la demande de cet organe, voici une année. C'est une mesure délicate est le seul commentaire que cela appelle de ma part, en effet. La semaine dernière, comme l'a dit le ministre, lors de la dernière réunion, nous avons eu des réunions à Lausanne; il s'agissait d'une semaine de commissions. La participation du TAS est ici très importante et pertinente, à mon avis,

pendant les consultations. Avez-vous prévu tous les problèmes opérationnels auxquels sera confronté le TAS dans le cadre de cette nouvelle application?

M. TAYLOR : Merci beaucoup de ces commentaires, Monsieur le Ministre Barker. Merci beaucoup. Aucun doute, quel qu'il soit; lorsque cette norme entrera en vigueur, il va falloir être très attentif à son fonctionnement dans la pratique. Les juristes l'ont déjà fait, mais lorsque je rédige quelque chose de nouveau, s'il se passe quelque chose, c'est quelque chose qui n'a pas été prévu. Il s'agit d'un document évolutif et je sais que le Comité exécutif a la possibilité de revoir les normes dans chacune de ses réunions. Le Comité exécutif peut demander des détails quant au fonctionnement dans la pratique. Je suis tout à fait d'accord avec les suggestions portant sur un rapport formel en novembre de l'année prochaine. Je prends l'engagement de voir la chose de près depuis le premier jour de la mise en pratique, de façon à nous assurer que tout ce qui peut être amélioré soit amélioré aussi rapidement que possible. Pour ce qui est de la politique : il s'agit d'un document évolutif. Nous sommes d'accord que le tir a été revu de façon constante. Pour ce qui est des organisateurs de grandes manifestations, il est dit dans la politique que les organisateurs devraient faire l'objet de tiers de façon formelle dans le contexte de la politique et nous prenons l'engagement de le faire.

Nous avons rencontré le TAS à deux reprises ou, du moins, des représentants du TAS. Nous avons discuté avec eux des concepts, des principes et de quelques éléments spécifiques. Ils ont déclaré leur soutien, du moins dans la réunion à laquelle j'ai assisté. Ils comprennent la nécessité d'offrir ce service et pour autant que je puisse en juger, ils sont prêts à le faire. Ils ont également fait des commentaires spécifiques que nous avons reflétés dans les normes et ont posé une ou deux questions à poser au juge Costa, ce que nous avons fait. S'il y a donc un problème spécifique, eh bien je voudrais bien l'entendre, mais pendant ces deux réunions, je n'ai rien entendu de leur part. Étant un usager régulier des services du TAS, j'espère que nous avons conçu ce système de façon à ce qu'il puisse le soutenir. S'il y a quelque chose de spécifique, je voudrais bien le savoir. Par ailleurs, Monsieur le Président, puis-je ajouter que je pense que si le Comité exécutif peut approuver cette norme et recommander son approbation demain au Conseil de fondation, de façon à approuver le Code, vous avez, comme le disent Beckie et Andrew, envoyé un message fort aux parties prenantes; en ce sens que cette organisation est à même de réagir rapidement et de façon marquée à toute faiblesse du système. Elle a entendu les parties prenantes, a mis en œuvre une réponse forte. Ce sera donc une décision importante que vous serez appelés à prendre. Je vous suis reconnaissant de votre soutien et je crois que c'est un moment important pour l'AMA, qui devrait le faire savoir : qu'elle a écouté et qu'elle a répondu.

M. DIAZ : Je voulais juste féliciter Jonathan et son équipe. C'était vraiment une entreprise très exigeante et avec beaucoup d'ambition et je crois que nous allons, avec cette approbation de la norme, faire un grand pas en avant.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Eh bien, Jonathan, vous avez fait un très beau résumé. Je crois que nous devons approuver cette norme. C'est vraiment le terme intéressant; le document est évolutif et nous pouvons donc le revoir à tout moment. Il faut reconnaître l'importance du travail effectué et je crois que cela a été reconnu ouvertement ici. Je peux ajouter à cela que nous pouvons donc faire la recommandation d'approbation au Conseil de fondation de demain et vous pouvez être fier de l'énorme volume de travail effectué et de la rapidité avec laquelle vous l'avez fait. Après tout, c'est un système très, très compliqué. Alors est-ce que vous êtes d'accord de recommander l'acceptation par le Conseil de fondation demain? Eh bien j'ai deux conseillers ici qui me disent que c'est l'EXCO qui a le droit d'approuver ce document, ce n'est pas à soumettre au Conseil de fondation

pour approbation. Je crois que vous êtes toujours au point 3.2.4.2. Est-ce que vous voulez poursuivre?

M. TAYLOR : Merci d'avoir approuvé cette norme. Est-ce que vous pouvez aussi faire la recommandation au Conseil de fondation demain; qu'ils acceptent les modifications aux statuts conséquents? Parce qu'il faudra aussi modifier les statuts en conséquence de cette approbation.

DÉCISIONS

1. Approbation du SICCS et proposition de politique relative à l'application initiale du SICCS par l'AMA.
2. Amendements proposés au Code mondial antidopage approuvés pour recommandation au Conseil de fondation le lendemain.

- 3.2.4.2 Suspension de l'article 4.4 – Standard international pour les laboratoires

M. TAYLOR : Il y a une disposition dans le Standard international pour les laboratoires (SIL) qui concerne la conformité, qui lie l'accréditation du laboratoire à la mise en conformité de l'ONAD. Je ne vais pas faire la répétition de tout ce que je viens de dire, mais je peux répondre à des questions. Pensant que ce lien est tout à fait raisonnable, l'ISL est en cours d'être revu et dans l'intervalle, nous demandons à l'EXCO d'approuver la suspension des trois premiers paragraphes du 4.4, c'est-à-dire nous suspendons l'application d'une clause que nous pensons est inefficace dans la situation actuelle.

LE PRÉSIDENT : Bien. Si j'ai bien compris, nous devons modifier d'autres parties de nos statuts et nous sommes d'accord de le faire.

DÉCISION

Amendement propose au SIL approuvé.

4. Opérations/Gestion

Les membres ont accepté de tenir la prochaine Conférence mondiale sur le dopage dans le sport à Katowice en Pologne, et LE PRÉSIDENT a invité M. Baňka à s'asseoir avec lui et à signer un document très important, à savoir l'accord selon lequel l'AMA serait à Katowice en 2019.

– 4.1 Nominations au Comité exécutif 2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Vous avez dans votre dossier le document concernant les membres de l'EXCO de l'année prochaine. Il nous manque encore le nom du représentant de l'Asie et nous allons recevoir ce nom tout à l'heure, après la réunion de ce groupe. Cela règle le point 4.1 et on peut donc dire au Conseil de fondation que le Comité exécutif est d'accord avec cette composition.

DÉCISION

Les nominations proposées au Comité exécutif ont été approuvées pour

recommandation au Conseil de
fondation le lendemain.

– 4.2 Conseil de fondation

4.2.1 Membres du Conseil de fondation 2018

DÉCISION

Composition actuelle du conseil de
fondation notée.

4.2.2 Approbation de la composition par les autorités suisses

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL Nous devons maintenant formellement approuver la composition actuelle du conseil, donc approbation qui doit être donnée par le conseil demain, pour que nous puissions le soumettre aux autorités suisses.

DÉCISION

Composition du conseil de fondation (pour
les autorités suisses) approuvée pour
recommandation au conseil de fondation le
lendemain.

– 4.3 Comités permanents 2018

4.3.1 Rotation du comité de révision de la conformité

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL Le CRC a beaucoup de travail pour tout ce qui concerne les normes et toutes les autres questions urgentes en matière de conformité et le président du CRC nous demande s'il est possible de maintenir la composition du Comité inchangée pendant trois ans encore, pour qu'il puisse retenir tout le savoir-faire, les connaissances qui ont été accumulés ces derniers temps. Mais ce serait l'exception, comparée aux autres commissions, où nous appliquons une politique de roulement selon laquelle un tiers des membres change chaque année. Alors il y a deux options qui nous sont proposées : soit on traite cette commission de façon différente pendant une période indéterminée et ensuite elle sera également soumise à la politique de roulement; ou alors l'année prochaine, cette commission doit obéir à la même politique de roulement, avec un renouvellement d'un tiers de ses membres. C'est le Comité exécutif qui doit décider. À l'origine, cette commission a été créée comme commission spéciale; l'année passée, elle a été convertie en commission normale, une commission d'experts normale de l'AMA.

LE PRÉSIDENT : lorsque Jonathan nous a écrit, Olivier et moi-même pensions que ce n'était pas à nous de prendre cette décision, mais que c'est l'EXCO qui devrait prendre la décision. Alors la parole est à vous.

M. BANKA : Le CRC est très efficace et un des facteurs clés de son succès était bien sûr la composition de cette commission. Je comprends tout à fait pourquoi le président nous demande de maintenir inchangée la composition, mais le principe s'applique : tous les comités permanents de l'AMA devraient obéir à cette politique de roulement. Nous pensons,

les gouvernements pensent que nous devrions appliquer cette même politique à tous les comités permanents. Donc le roulement devrait s'appliquer dès 2018, également au CRC.

M. RICCI BITTI : J'étais un des instigateurs de convertir (sic) cette commission normale. Je soutiens donc ce que le ministre vient de dire, mais d'autre part je crois qu'il y a aussi une manière de satisfaire à la demande de Jonathan, c'est-à-dire de garder cette compétence le plus longtemps possible. On pourrait peut-être simplement reconfirmer les membres de la commission, pour aussi satisfaire à la demande des gouvernements.

M. GODKIN : Est-ce que je peux avoir un point d'information? Nous soutenons cette demande de ne pas donner une exception, mais il faudrait aussi garantir cette stabilité du CRC. Nous comprenons tout à fait la demande de la part de Jonathan. Je crois qu'il faudrait accorder cette exemption exceptionnellement.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Oui, c'est une cette possibilité de nommer à nouveau les membres existants du CRC comme membres de l'année prochaine.

LE PRÉSIDENT : Donc, cette commission aura le même traitement que les autres commissions, et surtout nous le ferons lorsqu'il s'agira de nommer à nouveau les membres. Je crois que lorsqu'il y a des membres qui sont tellement compétents, tout le monde sera d'accord avec cette solution. De toute façon, cela ne déroge en rien au travail formidable que votre commission a accompli.

M. TAYLOR : Merci beaucoup, on est tout à fait d'accord.

DÉCISION

Le processus de rotation du comité de révision de la conformité a été confirmé conformément à celui de tous les comités permanents de l'AMA.

5. Code Mondial antidopage

– 5.1 Révision du Code mondial antidopage

M. SIEVEKING : À Montréal, au mois de mai, on m'a demandé de fournir l'étendue de la révision et un budget pour tout ce processus de révision. Vous avez les détails dans votre dossier, y compris les propositions d'amendements au Code et les implications budgétaires. La version actuelle du Code fonctionne pas mal. Depuis qu'il a été adopté et mis en vigueur en 2015, les décisions rendues chaque année ont été facilitées par ce nouveau Code. Donc nous estimons qu'il ne faut pas revoir tous les articles du Code, ni revoir les principes de base. Pourquoi devrait-on avoir une étendue limitée de cette révision? Alors c'est parce que le Code fonctionne bien. Tous les gens qui font le travail pratique auprès des ONAD, les parties prenantes et les gouvernements semblent être très satisfaits du Code et pour cette raison, il ne faudrait pas revoir le Code entièrement. Ce n'est pas une question de faire une révolution, de changer quelque chose qui fonctionne bien, mais de simplement remettre au parfum du jour certaines parties du Code. Alors nous proposons trois domaines dans lesquels on pourrait faire des changements. D'abord, la structure de l'antidopage. L'année passée, la réunion de l'EXCO à Glasgow a pris certaines décisions pour la marche à suivre, la conformité, la gouvernance de l'AMA et du Conseil de l'Autorité de contrôle indépendante (ACI).

C'étaient les trois domaines dans lesquels il faudra ajouter ou modifier des clauses dans le Code. Je ne vais pas répéter ce que Jonathan vient déjà d'expliquer en ce qui concerne les modifications apportées au Code en matière de conformité, mais il faudra également tenir compte de l'ACI et des autres fournisseurs de services. Donc on s'adapte aux nouvelles circonstances, à la nouvelle réalité.

Le deuxième domaine concerne les questions sous-jacentes aux principes. Là, quelques décisions devront être prises. Vous avez un résumé détaillé dans le dossier. La réanalyse devient de plus en plus importante et il faut mieux définir cela dans le Code, surtout en ce qui concerne la paternité des échantillons et en ce qui concerne les produits contaminés, par exemple la contamination de la viande. Vous trouverez les autres points dans votre dossier.

Troisième domaine. Ce sont des amendements qui n'ont pas trait à des questions importantes de politique, mais des dispositions pourraient être améliorées, c'est-à-dire le libellé pourrait être plus compréhensible pour les utilisateurs. Donc pas de changements aux principes base. On pourrait revoir certaines questions qui ont été discutées dans le passé : la sanction de quatre années, les échantillons B; on peut les revoir sans en créer une révolution. Donc c'est simplement une question d'améliorer la façon dont certaines dispositions sont exprimées.

Alors le comité de rédaction, vous avez la composition proposée devant vous. On voudrait ajouter un représentant de la commission des athlètes de l'AMA (c'est une nouveauté). À chaque fois que nous avons révisé le Code, l'équipe était petite et c'était une équipe de techniciens qui assumait la fonction de secrétariat, qui est chargée de revoir tous les commentaires des parties prenantes et d'en faire un résumé. Le comité de pilotage reste le Comité exécutif, comme à chaque fois que nous avons révisé le Code. Ce qui est important, c'est que toutes les parties prenantes puissent s'exprimer, que la discussion ait lieu régulièrement, qu'on écoute les parties prenantes. Cette procédure a toujours réussi dans le passé. Tout le monde a pu s'exprimer. Il y avait des documents qui ont été rédigés et qui étaient parfaitement présentés. Comme je viens de dire, vous avez déjà comme proposition la composition proposée de cette équipe et si vous avez des questions, je reste à votre disposition.

Alors le processus de révision est identique au processus passé, avec un calendrier de deux ans, de 2017 à 2019. Si le Conseil de fondation accepte cette révision, on pourra commencer immédiatement avec de longues périodes de consultation et à chaque fois le nouveau projet sera présenté au Comité exécutif et au Conseil de fondation, pour ensuite être renvoyé aux parties prenantes, pour une autre ronde de consultation.

Le budget a été réduit de 50 %, comparé au budget que nous avons pendant les dernières révisions du Code. Dans un effort de réduction des coûts, la plupart des réunions auront lieu par conférence téléphonique ou vidéoconférence et nous aurons certainement un certain nombre de personnels du personnel de l'AMA qui fera partie de cette équipe, ce qui nous aidera aussi à réduire les frais.

LE PRÉSIDENT : La révision du Code est toujours une entreprise complexe. Comme Julien vient de dire, c'est le début d'une période d'au moins deux ans. Des commentaires?

M. RICCI BITTI : Le mouvement sportif pense que le Code est vraiment très bon. Première déclaration. Alors deuxièmement, comme présidents de la commission des finances, nous sommes contents de réduction de 50 % des frais et du coût, mais il faut faire un plus grand effort encore. Je crois que le Code n'a pas besoin d'être révisé tellement;

ce sont des changements cosmétiques, plutôt. Les changements les plus importants viennent déjà d'être acceptés pour le CRC, donc il faut vraiment réduire au minimum les changements au Code. C'est la position du mouvement sportif.

M. BANKA : Au nom des collègues en Europe, j'exprime notre soutien très fort en faveur d'une troisième révision du Code, qui devrait commencer à la mi-décembre de cette année. Toutefois, je voudrais faire un commentaire concernant l'étendue de ce processus : à notre avis, cela ne devrait pas être limité aux points qui sont énoncés dans le document. En tout cas, pendant la première phase de consultation, on devrait pouvoir s'exprimer sur toutes les parties du Code.

Deuxièmement, je voudrais attirer votre attention sur la composition du comité de rédaction qui devrait être plus diversifiée. Donc on devrait avoir un meilleur équilibre entre hommes et femmes et les zones géographiques. Nous comprenons que l'AMA souhaite voir un processus très efficace et rationalisé, mais la diversité est importante, puisqu'il s'agit de prendre des décisions importantes. C'est pour cela qu'on doit entendre les opinions de toute personne. Les membres du comité ne devraient pas être uniquement des juristes ou des techniciens. Les coûts semblent être assez substantiels si on a une révision du Code qui dépasse les points qui ont été proposés pour la révision.

M. BAUMANN : Dans cette première phase de consultation, le mouvement olympique sera un peu en retard avec leurs opinions, puisque jusqu'à la fin du mois de février, nous serons occupés par les Jeux olympiques ici, en Corée. Alors il faudrait être un peu plus flexible et indulgent pendant ce premier tour de consultation. Je comprends ce que M. Baňka a dit en ce qui concerne la composition du comité de rédaction, mais il faudrait au moins garder toutes ces personnes qui ont fait partie des deux derniers exercices de révision. On peut agrandir le comité pour accéder à la demande des Européens.

M. SIEVEKING : Nous sommes tous d'accord : la version actuelle du Code est très bonne. Il y a eu une évolution depuis quinze ans et c'est pour cela que nous proposons une étendue réduite. Bien sûr, si des idées brillantes nous sont adressées dans ce premier tour de consultation, nous ne dirons pas non. Mais nous voulons réduire l'étendue de cette révision, parce que le TAS applique bien le Code, les parties prenantes comprennent bien le Code. Il n'y a pas de raison de tout changer, mais si vous faites des propositions qui sont absolument géniales, on ne va pas les refuser.

Pour ce qui est de la composition du comité de rédaction, ce qui est vraiment important c'est d'avoir comme membres les vrais experts en la matière. C'est pour cela que les directeurs de l'AMA sont membres. Ils ont des contacts avec leurs groupes. M. Young a été associé au Code depuis sa toute première version et tout le monde reconnaît l'excellence de son travail. Nous avons des arbitres du TAS, qui sont excellents, qui sont souvent nommés par les ONAD et les athlètes lorsqu'il y a des cas devant le TAS. Ce qui est nouveau, c'est d'ajouter un représentant des athlètes. La commission des athlètes de l'AMA s'est mise d'accord sur la personne à proposer. Peut-être Beckie veut ajouter quelque chose? Ce qui est important, c'est d'avoir une petite équipe de personnes, avec beaucoup d'expérience, qui travaille de façon efficace et qui peut vraiment se pencher sur toutes les propositions qui sont soumises.

LE PRÉSIDENT : Bien. Ça fait déjà trois ou quatre fois que je vis cette expérience de révision du Code, même si je ne mets pas la main à la pâte moi-même; je suis tout à fait d'accord avec ces propositions des petits comités de rédaction d'experts. Bon, il y a trop d'hommes, c'est vrai. Peut-être Olivier, qui connaît bien le processus aussi, lui demander s'il a des commentaires à faire ou des propositions à faire.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : je l'ai vu de l'intérieur, ce processus de révision. Je regretterais très probablement de ne pas faire partie de cette équipe parce que c'est un exercice intéressant, mais qui est très, très exigeant. C'est lourd. L'idée, comme Julien vient de dire, c'est de maintenir un petit groupe de rédaction. Bien sûr, ce comité va avoir des contacts avec tous les groupes concernés, les groupes cibles, il va contacter des experts, tels que les médecins lorsqu'on a affaire aux AUT, etc. Donc ce comité doit comprendre les points de vue exprimés par les groupes cibles et arriver à une formulation qui est défendable. C'est vrai qu'il n'y a pas beaucoup de femmes dans ce comité, on pourrait peut-être ajouter une personne à ce comité et cette personne devrait être une femme avec les bonnes compétences. Donc nous allons nous mettre à la chasse pour trouver une telle personne.

LE PRÉSIDENT : Vous êtes satisfaits de cette proposition?

DÉCISION

La portée proposée pour la révision du Code mondial antidopage est recommandée pour approbation par le conseil d'administration.

– 5.2 Processus d'acceptation des nouveaux signataires du code

LE PRÉSIDENT : Bien, on passe donc au 5.2. C'est une question qui revient comme le monstre du loch Ness. C'est le processus qui est appliqué aux nouveaux signataires du Code et c'est surtout Benjamin qui doit s'occuper de cette question.

M. COHEN : Nous proposons une politique concernant le processus administratif qu'une fédération internationale (FI) doit suivre pour devenir signataire du Code. Depuis 2010, la politique approuvée par ce Comité exécutif est la suivante : l'AMA revoit les demandes, ensuite c'est retransmis au mouvement sportif pour un point de vue, pour vérifier qu'il n'y ait aucun conflit avec un autre signataire de fédération internationale. Lorsque le feu vert est donné, il y a un risque pour l'AMA. Si on donnait une reconnaissance temporaire, qui pourrait être en conflit avec une reconnaissance déjà donnée à une autre fédération qui gouverne le sport ou qui ne serait pas en conformité avec la bonne gouvernance ou les bonnes normes de démocratie, représentation des hommes et des femmes, l'universalité, pour ne mentionner que quelques principes [...] Donc la nouvelle politique vise à se servir de l'AGFIS et de sa nouvelle politique de statut de membre, qui est vraiment la meilleure organisation — vérifications faites — qui demande à devenir membre, soit de l'AGFIS ou qui demande à devenir signataire du Code. Donc tous les aspects qui régissent une telle organisation sont vérifiés pour conformité avec les normes. Pour ce qui est de l'antidopage, cette nouvelle politique serait un avantage pour l'AMA, puisque les demandeurs auraient reçu le soutien et l'approbation de l'AGFIS, confirmant que cette organisation a déjà adopté les règles en matière d'antidopage appropriées. Cela s'applique aux organisations sportives et à d'autres organisations telles que les *major leagues*, donc les organisations qui régissent les sports professionnels (là on pourrait avoir une autre politique), mais pour les autres fédérations internationales, il faut garantir une harmonisation entre les règles de l'AMA et [celles] du mouvement sportif. C'est une politique qui a déjà été approuvée et devrait être approuvée encore une fois par le Comité exécutif. Il faudrait vérifier s'il y a encore des problèmes. Puisque nous sommes dans le cadre de la révision du Code, nous pensons que le Code devrait avoir des dispositions claires, définissant les conditions que les fédérations ou organisations doivent remplir pour devenir signataires du Code.

LE PRÉSIDENT : On a déjà passé beaucoup d'heures à discuter de ces questions avec les demandeurs, de devenir signataires du Code.

M. BANKA : Nous ne pouvons pas approuver cette politique proposée. L'Europe estime qu'un processus plus ouvert doit être élaboré, pour ne pas bloquer les organisations qui souhaitent devenir signataires du Code et la restreindre uniquement aux organisations sportives, mais laisser le champ ouvert à toute autre organisation.

M. BAUMANN : En ma qualité de président de l'AGFIS, je soutiens la politique qui vous est présentée. Je ne suis pas absolument certain de bien comprendre la position défendue par Son Excellence le Ministre. En fait, il s'agit d'une politique qui existe déjà. Elle crée simplement certains points que nous essayons de peaufiner. La réalité veut qu'il existe des organisations qui n'ont pas respecté les normes minimales d'intégrité. Je ne suis pas là pour les citer, mais je prendrai le cas récent des arts martiaux mixtes qui demandent la signature du Code, qui pose des problèmes dans un certain nombre de pays en raison de la nature même de ce sport. Mais cette organisation demande la signature du Code. Si nous prenons les exigences de l'AMA, rien n'interdit de l'admettre, mais cela pose problème au mouvement sportif, s'ils deviennent signataires du Code de l'AMA. Ceci vaut non seulement pour le mouvement sportif. En effet, la philosophie sportive est différente par rapport à la lutte. Si l'athlète est par terre, vous continuez à le frapper, ce qui est tout à fait contraire à notre esprit. En plus, cela pose problème dans les législations de plusieurs pays, voilà pour exemple un point qui ne devrait pas pouvoir être mis en place sans l'approbation du mouvement sportif. Un autre exemple c'est celui des sports électroniques. Un grand nombre d'organisations prétendent avoir une position dominante en la matière et ici également, sans une révision approfondie de la part du mouvement olympique et sportif, il serait inapproprié que l'AMA approuve quoi que ce soit sans notre approbation. Le troisième point est encore davantage compatible, puisqu'il émane d'un secteur qui a été mentionné. En fait en élargissant la portée du Code, nous sommes contraires aux principes tels que fixés par le Parlement européen en termes de modèle européen du sport. Il est donc évident qu'il existe une façon typique d'organiser le sport, ce qui n'empêche pas d'autres de pratiquer du sport, mais si nous ouvrons ce genre de porte, eh bien nous pourrions tout aussi bien ouvrir les portes à tout un grand nombre d'aspects et d'organisations qui sont en contradiction directe avec le mouvement olympique en tant que tel. Merci.

M. GODKIN : Un petit commentaire pour ce qui a trait aux sports professionnels : il nous paraît essentiel d'avoir un mécanisme, compte tenu des commentaires que nous venons d'entendre et comme les ligues professionnelles [...] mécanisme efficace de façon à obtenir un statut de signataire. Le plus grand sport d'Australie n'a pas d'équivalent ailleurs et nous avons un certain nombre de problèmes dans ce sport. Il est donc essentiel de faire en sorte qu'il puisse avoir accès à un statut de signataire. Si cette capacité est donnée, nous sommes bien entendu très en faveur de cette idée.

M. BAUMANN : Je suis tout à fait d'accord s'il n'y a pas de FI équivalente, cela me paraît un point tout à fait approprié. Mais il faudrait dûment assurer une certaine coordination. Nous savons que les États-Unis et les trois grandes ligues devraient bénéficier d'une certaine coordination avec les fédérations internationales intéressées.

LE PRÉSIDENT : D'après mon expérience, j'ai constaté qu'un certain nombre de personnes ont utilisé le statut de signataire pour parvenir à un autre objectif qui, du moins je le soupçonne, n'est pas le plus indiqué. J'essaie d'aller de l'avant, mais il me paraît qu'il s'agit pour l'essentiel d'un problème sportif. Si vous dites, Monsieur le Ministre, qu'il fallait élargir la considération, comment feriez-vous, notamment au niveau de l'Europe? Quelle

structure avez-vous? Et j'imagine que nous pourrions... Pourquoi ne pas adopter ce changement relativement modeste d'une politique existant de façon à ce que les groupes européens rencontrent les représentants de l'AGFIS pour voir comment vous pouvez faire avancer ce sujet? Patrick nous a donné un bon exemple d'un sport et on a passé des heures et des heures pour satisfaire tout le monde dans ce secteur, mais pour certains sports c'est pratiquement impossible. C'est une façon de faire avancer un peu les choses. Seriez-vous d'accord si...

M. BANKA : Oui c'est une bonne idée, merci.

LE PRÉSIDENT : Si vous êtes satisfaits, nous allons changer notre politique et nous avançons. Nous allons bien entendu mettre sur pied un groupe chargé de revoir ce problème. Il s'agit d'une politique pour ce Comité exécutif, étiqueté à tort comme décision du conseil pour demain. Il s'agit d'une politique de travail quant à la marche à suivre, donc inutile de rouvrir demain de discussion sur ce point, ceci afin d'être tout à fait clair.

DÉCISION

Le processus proposé pour accepter les nouveaux signataires du Code est approuvé et l'AMA doit coordonner un groupe afin de poursuivre les discussions.

– 5.3 Conformité au Code

5.3.1 Rapport du Président du Comité de révision de la conformité

M. TAYLOR : Le document 5.3.1.a est un aperçu des activités dont il a été question en matière de normes internationales. Donc nous allons parler de non-conformité. La meilleure des choses est peut-être de passer la parole à Fred pour qu'il parle surveillance. Nous pourrions reprendre les autres points au fur et à mesure de l'avancement des discussions.

DÉCISION

Le rapport du président du comité de vérification de la conformité est noté.

5.3.2 Mise à jour de la surveillance de la conformité

M. DONZÉ : Je n'entre pas dans les [détails] ici sinon les quelques points déjà avancés pour vous donner une mise à jour de la situation actuelle en termes de conformité du code de surveillance, l'exercice ambitieux qui a été lancé plus avant au mois de février. Le premier élément que je voudrais rappeler, étant donné qu'il est toujours important de le faire, c'est que ce que l'objectif de cet exercice — et je souligne une fois de plus — ne consiste pas à trouver des signataires en non-conformité. Nous avons là un processus bien établi, qui est certifié par l'ISO, grâce auquel, lorsqu'un signataire est en non-conformité avec le Code et a été identifié par la direction de l'AMA grâce à un groupe de conformité qui réunit les ensembles de l'élément (sic) de l'AMA, il existe un dialogue qui est établi avec les signataires avec un soutien et des directives données par l'AMA. À ce moment-là, au bout du compte, l'affaire peut escalader jusqu'au Comité de révision de la conformité qui à son tour, donne des délais au signataire de gérer tout point en suspens. Ce n'est qu'après ce délai, qui peut prendre quelque mois, que le Comité de vérification de la conformité

(CVC) a la possibilité de monter cette affaire au Comité exécutif au titre des nouvelles normes et au conseil de formation, qui lui est responsable toute affaire de conformité.

En d'autres termes, le travail a été intense et approfondi. L'AMA a été très occupée par cet exercice de surveillance sur la conformité du Code. Il existe un certain nombre d'instruments que nous utilisons. Je vous rappelle les principaux instruments que nous utilisons dans ce processus, le premier étant le questionnaire de conformité qui a été diffusé à tous les signataires au mois de février. Ce document est positif et rassurant, puisque l'on voit que 80 % des signataires ont complété leur questionnaire dans les trois mois et à ce jour il s'agira de décider des non-conformités uniquement pour un seul signataire, qui à ce jour n'a pas répondu au questionnaire de conformité. Il s'agit du CNO de la Guinée équatoriale, qui est une organisation antidopage dans le pays et ce, malgré de nombreux appels; appels téléphoniques, offres de soutien. C'est là le seul signataire qui n'a rien fait.

En plus, et vous l'aurez vu dans votre dossier, il s'agit du document de surveillance de la conformité. L'AMA a mené à bien un certain nombre d'outils de la conformité sur des signataires identifiés à ce jour. Dix audits ont été effectués sur différentes ONAD, fédérations internationales, qui ont été sélectionnées par la direction de l'AMA et approuvées par la commission de vérification de la conformité en fonction d'un certain nombre d'éléments, qui sont soit des réponses au questionnaire, soit les gens disponibles ou [tout] autre type d'information que nous avons reçue. Je sais que l'audit de conformité, le terme « audit » a une connotation quelque peu négative, mais l'objectif n'en est pas moins, une fois de plus, d'apporter son soutien aux signataires faisant l'objet d'un audit, de façon à gérer toute non-conformité éventuellement identifiée, de façon à collaborer afin de garantir que ceci puisse être réglé par les signataires. Le problème de cet exercice, comme je l'ai déjà dit, c'est la charge de travail qui pèse sur l'AMA à ce sujet. Nous comptons, en matière de direction, avoir des discussions budgétaires aujourd'hui et demain. Étant donné, je peux le dire sans risque de me tromper, que l'équipe de l'AMA fait des miracles avec des ressources très limitées en matière de surveillance à la conformité. L'aspect positif ici de cet exercice, c'est que depuis le lancement de ce programme en début d'année, nous avons constaté une augmentation stable et importante de la conformité du Code de la part des signataires. Les signataires, en effet, ont été très constructifs, très engagés pour gérer toute non-conformité et à ce jour, nous n'avons pas eu de conflits avec les signataires. L'ensemble de partenariats s'est avéré excellent, il s'agit d'un effort d'équipe au niveau de l'AMA, mais à partir d'une perspective collective. C'est un effort collectif de la part de toute la communauté antidopage et nous sommes très satisfaits d'assister aux réalisations au niveau renforcé de conformité.

Jonathan, dans le cadre de sa présentation au Conseil de fondation, vous donnera des exemples spécifiques de réalisations et de progrès en matière de conformité du Code. Ceci nous amène à penser que nous allons dans la bonne direction et que nous continuerons à le faire dans les mois et années à venir.

Voilà, Monsieur le Président, j'en suis au bout d'un bref résumé. Vous aurez davantage demain dans le cadre du Conseil de fondation, mais si vous avez des questions, John et moi-même serons ravis de vous répondre.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions? Sachant que ce sera un point important à discuter au niveau du Conseil de fondation, lors de la séance de demain, avant d'aller plus loin, je dois dire que je n'ai jamais connu personne qui a répondu au questionnaire, sauf une. Donc c'est une statistique frappante que nous avons là. Donc ceux qui ont conçu ce questionnaire, je dois dire que cette statistique est frappante. Nous recevons beaucoup

d'information et nous savons donc quel est l'objet de cet objectif : qu'il s'agit de passer d'une situation de conformité à une règle à une pratique antidopage efficace. Ce succès est considérable et je ne peux que vous rendre hommage à vous et à votre équipe. Je pense en effet que cela est un effort magnifique, que vous avez mené à bien.

DÉCISION

Rapport sur la surveillance de la conformité noté.

- 5.3.2.1 Russie – Mise à jour sur RUSADA, rapport du Comité de révision de la conformité

LE PRÉSIDENT : J'ai été prié d'autoriser les représentants de la Russie à participer à cette réunion. J'ai répondu par l'affirmative. Ceci étant posé, je passe la parole à Olivier, qui va vous dire comment nous allons gérer ce point. Il s'agit d'une réunion à huis clos aujourd'hui. Demain ce sera une réunion publique, donc le système pourrait être différent demain.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Nous allons maintenant inviter le représentant de Russie à venir dans cette salle. C'est le représentant et le ministre des Sports qui vont prendre la parole en premier. Vous pourrez leur poser des questions à l'issue de leur intervention. Ils pourront entrer dans la salle et nous leur demanderons ensuite de quitter la salle avant que nous ne discutons du sujet, de façon à ce que tout soit clair.

LE PRÉSIDENT : Monsieur le Ministre Kolobkov, Monsieur le Président Joukov, merci d'être venus vous joindre à nous. Nous allons vous demander de prendre la parole. Les membres du Comité exécutif ont la possibilité de vous poser des questions. Restez des nôtres pour entendre le rapport du Comité de révision de la conformité, suite à quoi nous allons tenir une réunion à huis clos. Je vous passe immédiatement la parole. Je ne suis pas certain qui interviendra en premier, mais vous êtes les bienvenus.

M. KOLOBKOV : Bonjour tout le monde. Je vais intervenir en premier, au nom du ministre des Sports et au nom du gouvernement. Suite à quoi, je demanderai au président du CNO de Russie, Alexandre Joukov, de poursuivre. Avant toute chose, cela est la première fois que je puis prendre la parole. Voici trois ans qui se sont passés depuis le début de la situation; à l'époque, j'étais membre du Conseil de fondation. Ceci étant au nom du gouvernement de la Fédération de Russie, je voudrais vous remercier de la possibilité que vous me donnez de prendre la parole à cette réunion, dans le contexte d'une discussion sur un sujet très important, à savoir la restauration de la RUSADA, l'agence antidopage russe. Deux mois se sont écoulés depuis que la commission de l'AMA, à la suite des résultats sur l'enquête des activités de la Fédération de Russie, recommande que le laboratoire antidopage de Moscou soit révoqué et que son directeur, Grigori Rodtchenkov, soit licencié, en raison d'un grand nombre de transgressions. Les activités de ce laboratoire ont été suspendues. En même temps, RUSADA a été reconnue comme étant l'agence qui n'a pas respecté le Code mondial antidopage. Après que le système antidopage de Russie ait échoué, la création d'un nouveau modèle antidopage qui n'a pas d'autre analogie au monde a été mis en place. En dépit des difficultés et des problèmes, nous avons avancé pas à pas. Tous les sports et les organisations gouvernementales de notre pays continuent à tout mettre en œuvre de façon à ce que ces problèmes, associés avec l'échec du système antidopage, soient l'objet du passé. En 2016, la feuille de route de l'AMA en vue de la restauration de la RUSADA a été mise au point et approuvée. Nous avons mis en œuvre cette feuille de route en collaboration étroite avec l'AMA et ses experts. Le plan d'action a

été développé d'entente avec le conseil de l'Europe et il a été mis en œuvre. Cette année-ci, une visite de surveillance des experts de l'UNESCO a eu lieu en Russie. À l'initiative du président de la Russie, une commission antidopage indépendante et publique a été établie. Le complexe de mesures mises en œuvre par la commission été dûment approuvé par ordre du gouvernement, ce qui revient à dire que la lutte contre le dopage en sport a atteint un nouveau niveau essentiel, à savoir un niveau étatique. La responsabilité pénale des athlètes et du personnel responsables des violations a été également introduite. La procédure au titre de laquelle [...] ceux qui se rendent coupables d'infraction des règles antidopage ont été privés de subventions et d'autres paiements. L'accès de laissez-passer à des villes fermées a été accordé. Les personnes qui par le passé ont été responsables du travail antidopage en Russie ont été changées. Le processus de création d'un nouveau laboratoire antidopage sur la base de la principale université du pays, l'université de Moscou, ou est en cours. Au cours de ces deux dernières années, les tests des athlètes russes ont été effectués par des organisations antidopage étrangères. Conformément à la RUSADA en 2016, le nombre de violations aux règles antidopage par les athlètes russes a été inférieur à 1 %, soit 0,6 % du nombre total des échantillons. Cette année-ci, nous sommes parvenus à un niveau de 0,4 %, ce qui est inférieur à la situation des autres pays. Ce qui importe, c'est qu'au titre de la participation de l'AMA et de ses experts, la RUSADA a été complètement réformée. La RUSADA fonctionne sous la supervision de deux experts indépendants de l'AMA. La RUSADA a maintenant deux fondateurs : le comité olympique et paralympique. L'agence de financement est fournie directement via le ministère des Finances de la Fédération de Russie. Le budget de la RUSADA a été augmenté à trois reprises. Le conseil de surveillance de l'agence a choisi un nouveau directeur général en fonction des résultats d'une compétition transparente et objective sous la supervision d'experts internationaux. Un nouveau personnel est en cours de formation. Au mois de novembre, l'audit de la RUSADA a eu lieu. Le résultat a montré des progrès significatifs. Désormais, la RUSADA est une organisation indépendante sur le plan financier et des opérations. L'agence antidopage russe est ainsi en conformité avec le Code mondial antidopage.

À l'heure actuelle, le comité d'enquête de Russie continue son enquête au sujet des manipulations des tests de dopage, telles qu'admisses par le leadership des organisations antidopage. Plus de 700 athlètes, entraîneurs, personnel médical et autres officiels ont été interrogés, des études ont été effectuées et des preuves à grande échelle ont été collectées. Le remplacement des tests de dopage des athlètes russes lors du laboratoire antidopage de Sochi n'a pas été confirmé. L'on a donc conclu qu'il n'était pas possible d'ouvrir un échantillon sans pour autant détruire son intégrité. Conformément aux exigences des procédures pénales, les échantillons stockés dans les laboratoires et dans la base électronique de données sont scellés. Aucune organisation n'a autorité pour influencer l'enquête et dicter ses conditions aux agences d'application de la loi. Ceci n'est pas possible en tout système juridique. Je suis convaincu que vous me comprenez. Le transfert des échantillons de l'AMA ne relève pas seulement de la responsabilité pénale des auteurs de ces infractions, mais permet également que la justice s'applique sous forme de sanctions des auteurs de ces infractions. Après la fin de l'enquête, lorsque les échantillons et les bases de données sont transférés aux organisations pertinentes, je peux vous donner lecture de l'article 82 du code de procédure pénale : « Les preuves matérielles doivent être conservées avant que la sanction n'entre en vigueur ou avant l'expiration de la décision de clore une affaire pénale. » Nous n'avons pas la possibilité juridique de demander la disposition de ces échantillons. À son tour, le comité d'enquête a essayé à plusieurs reprises d'interagir avec les organisations pertinentes aujourd'hui et déclare sa volonté d'une collaboration conjointe afin d'enquêter sur les faits de violations possibles aux règles antidopage et les informations contenues dans la base de données électronique. Le comité

d'enquête a adressé une lettre à cet égard à l'AMA, voici quelques jours, et a déclaré publiquement sa volonté d'agir.

La Fédération de Russie et le ministère des Sports ont toujours été hostiles dopage. La Russie fera tous les efforts nécessaires pour combattre le dopage en sport. Il n'y a jamais eu de système de dopage sponsorisé par l'État en Russie. La restauration de la RUSADA est extrêmement importante. Tout d'abord, la restauration de la RUSADA augmentera de façon significative le nombre de tests des athlètes russes et des athlètes des autres pays. Deuxièmement, la restauration de la RUSADA garantira des conditions égales pour les athlètes, pour qu'ils puissent être soumis à des mesures préventives dans le contrôle antidopage à toutes les compétitions. Il y a plus de cinq millions de personnes qui font partie de la réserve sportive de Russie; vous savez donc quelle importance nous attachons au développement des sports en Russie. Chers collègues et représentants des fédérations internationales et représentants du gouvernement, nous avons effectué deux mille compétitions internationales, dont vingt-quatre championnats d'Europe et trente championnats du monde. Je suis certain que vous aurez apprécié le niveau et le degré de notre sérieux et de notre cordialité. Nous sommes en effet des partenaires fiables et sommes satisfaits de nos relations et de ce fait important de protéger les droits de nos athlètes intègres, de façon à garantir des conditions égales à leur participation à toute compétition. Pour nous, la restauration de la RUSADA signifie le retour des athlètes de Russie et des athlètes paralympiques, pour qu'ils puissent participer aux compétitions internationales. Ce sera juste, ce sera équitable. La Russie, de son côté, a pris des mesures sans précédent de façon à garantir l'intégrité de ses athlètes. Beaucoup de travail a été mené à bien. Le système antidopage dans notre pays a été totalement réformé. Tous les points de la feuille de route qui affectent les opérations de la RUSADA ont été satisfaits. Nous vous demandons de confirmer officiellement la conformité de la RUSADA avec le Code.

Et enfin, je voudrais parler d'une information reçue par l'AMA au sujet de la base de données. Ces informations ont été reçues voici quelques jours. Je puis vous expliquer que cette base de données, qui a été fournie à l'AMA, est un système de gestion du laboratoire antidopage de Moscou. Il s'appelle le LIMS (Système informatisé de gestion de laboratoire). Ce système a été développé par les ex-employés de l'ADC, y compris le Dr Rodchenkov, qui vit actuellement aux États-Unis d'Amérique. Pratiquement, tout le monde a accès à ce système. Les développeurs eux-mêmes ont eu un accès administratif de façon à apporter n'importe quel changement. Ils ont également prévu la possibilité d'un délaiaccès grâce auquel il est possible d'effectuer des changements. Voici quelques années, même l'AMA était attentive à ce phénomène d'admissibilité de délaiaccès et a recommandé de certifier ce système. Cela n'a pas été fait. Cette exigence n'a pas été satisfaite par le directeur Rodchenkov. Dès août 2015, jusqu'à juillet 2016, les ex-employés de l'ADC avaient eu un tel accès au système; je ne sais pas pourquoi. Je ne peux pas juger [par] qui et quand ce système a été utilisé. Ceci sera éclairci par les autorités compétentes. Notre comité a annoncé qu'il était prêt à collaborer avec l'AMA pour procéder à l'enquête sur les informations, telles que contenues dans cette base de données électronique. Toutefois, le fait porte sur un grand nombre de questions. Par exemple pourquoi l'ex-gestion a ignoré les demandes de l'AMA? Si possible, de retracer le matériel de cette base de données. Il a été possible de falsifier les résultats. Pourquoi ces soi-disant lanceurs d'alerte n'ont présenté ces informations que maintenant, à la veille d'une décision à prendre sur le statut de la RUSADA? Ils auraient pu le faire voici longtemps. Donc les autorités compétentes n'ont pas le temps de procéder à une enquête sur ces informations-là. Pourquoi est-ce qu'un ancien chef du laboratoire est parti dans un autre pays, tout en conservant la possibilité d'influencer le fonctionnement du système de fonctionnement du laboratoire? Voilà une foule de questions que nous nous posons. Nous ne sommes pas juges, mais je

crois qu'un comité d'enquête et vous-mêmes, puisque vous êtes des professionnels, devraient essayer de répondre à cette question des plus importantes. Nous sommes tout à fait ouverts. Je passe la parole à mon collègue, M Zhukov.

M. ZHUKOV : Merci, Mesdames, Messieurs les membres du Comité exécutif. Votre démarche en matière de collaboration au cours de ces deux dernières années a été tout à fait cohérente. Un travail d'équipe a été effectué. Celui-ci a valu les félicitations de l'UNESCO et des experts d'autres organisations. Je peux vous assurer le CNO de la Russie fait de son mieux et fait tout effort afin de laisser dans le passé les problèmes liés à l'échec du système antidopage en Russie. En particulier, je voudrais souligner ici que la commission antidopage publique indépendante ad hoc, mise sur pied par le CNO de Russie, est en train de mettre sur pied et d'appliquer le plan national antidopage. Cette commission est présidée par M. Vitali Smirnov. Le plan contient un nombre de dispositions qui sont vraiment innovatrices pour la Russie et pour le monde entier. Cela inclut l'introduction d'un mécanisme pour faire l'inventaire de la situation des athlètes, des entraîneurs et d'autres spécialistes dans le sport, en ce qui concerne les violations des règles antidopage. Il y a l'introduction des limitations en ce qui concerne les athlètes qui ont violé les règles antidopage dans le passé, afin de les empêcher de continuer à avoir des activités dans le sport et l'éducation physique. Le rapport de M. McLaren a été le point clé pour la réorganisation entière du système antidopage russe. Nous acceptons le fait que notre système antidopage a failli. C'est également reconnu par la direction au plus haut niveau du pays. Cet échec a été le résultat des activités organisées qui ciblaient la manipulation des échantillons de dopage de Russes, d'athlètes russes par un groupe d'individus pour leur profit personnel. Ce groupe comprenait des directeurs à l'intérieur de la RUSADA, du laboratoire et d'autres organisations antidopage. Le niveau de participation et la culpabilité de certains de ces individus seront déterminés par le comité d'investigation de Russie à la fin de son travail. En même temps, nous nions absolument l'existence d'un système de dopage soutenu par l'État. En ce qui concerne le reste du rapport du professeur McLaren, les événements de ces derniers mois montrent que l'information dans ce document est controversée et non pas soutenue du point de vue juridique et demande des vérifications de chaque cas. Lors du sommet olympique qui a eu lieu le 28 octobre, on avait souligné que les examens médicaux légaux du rapport ne peuvent pas être utilisés pour des actions juridiques individuelles, puisque la méthodologie appliquée par le professeur McLaren n'avait pas encore été mise sur pied afin d'identifier les violations individuelles en matière d'antidopage. L'AMA a publiquement annoncé en septembre 2017 que les 95 athlètes mentionnés dans le rapport professeur McLaren n'étaient pas coupables, étant donné qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves. Les FI ont récemment fait leurs propres investigations sur la base d'informations du rapport. À la suite des résultats de ces enquêtes, la grande majorité des athlètes russes ont été blanchis de ces prétentions. Par exemple, tous les cas des 27 escrimeurs russes, dont on a fait état dans le rapport, ont été clos. Une situation similaire se trouve en aviron et en natation. Les informations du rapport du professeur McLaren, selon lesquelles plus de 1000 athlètes russes étaient dopés, tant que d'autres conclusions n'ont pas été substantifiées par ce rapport [...] Des tests qui ont été menés sur une large échelle dans les deux dernières saisons et beaucoup de vérifications effectuées par d'autres organisations ont également diminué ces conclusions. Nous voulons également rappeler ici qu'avant Rio 2016, les FI, conjointement avec la chambre ad hoc du TAS, après révision des documents soumis par le professeur McLaren, ont pris la décision de permettre aux athlètes russes de participer aux Jeux olympiques, même si leur nom avait figuré dans le rapport du professeur McLaren. La performance de nos équipes et de nos athlètes dans des sports d'été et d'hiver au cours des deux dernières années, lorsqu'ils étaient sous contrôle strict et consentant et constant des agences antidopage étrangères, est tout à fait contraire à ces déclarations comme quoi les athlètes russes étaient dopés. Nous ne pouvons pas accepter les conclusions du professeur McLaren.

Toutefois, ceci ne devrait pas empêcher le rétablissement de la RUSADA, sinon il serait impossible pour nous de relancer le système antidopage en Russie. Je voudrais également souligner, une fois de plus, que cette exigence n'a rien à voir avec les opérations quotidiennes de cette nouvelle agence antidopage qui a été entièrement réformée et qui a été sous le contrôle complet de l'AMA ces deux dernières années.

En ayant introduit un nombre important de réformes, en reconnaissant la faillite du système antidopage antérieur, en ouvrant toutes les portes à une coopération constructive avec vous, nous croyons, je crois, que la RUSADA et le système sportif russe en général peuvent et doivent être considérés comme partenaires fiables dans la lutte contre le dopage, sur la base d'une politique de zéro tolérance. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Merci de cette déclaration. Est-ce que les membres du Comité exécutif souhaitent prendre la parole pour poser des questions à nos collègues russes sur la base de ce que vous venez d'entendre de la part des deux messieurs?

Pas de questions? Très bien, merci beaucoup. Vous avez été très convaincants, il semblerait. Est-ce que je peux demander à Jonathan de faire son rapport? Restez dans la salle et ensuite, après le rapport de Jonathan, on va vous libérer pour prendre un repas du midi anticipé.

M. TAYLOR : Dans votre dossier, vous trouverez deux lettres que j'ai écrites et envoyées en tant que président du CRC et après examen soigneux d'un grand nombre de documents considérant la RUSADA et son rétablissement. Le ministre Kolobkov nous a expliqué qu'une feuille de route avait été adoptée conjointement en 2016 pour ce rétablissement. Le CRC s'est réuni en réunion spéciale en octobre, après que l'audit de la RUSADA avait été complété, pour entendre les résultats de cet audit et pour décider de la suite à donner à la feuille de route. M. Koehler et bien d'autres membres des employés de l'AMA ont été entendus et nous avons également entendu M. Nicholson qui est un des experts internationaux qui assiste la RUSADA actuellement et qui est basé à Moscou, parce que nous voulions entendre de lui directement quel travail est effectué auprès de la RUSADA. Le 25 octobre, j'ai écrit cette lettre, dans laquelle j'ai fourni le point de vue du CRC à l'époque. J'ai dit aussi que le 10 novembre, nous avions une conférence téléphonique pour tenir compte de toute remise à jour d'information. La première lettre a également été envoyée aux autorités russes. Le ministre Kolobkov et M. Joukov ont répondu à cette lettre. Nous avons en notre possession leurs lettres, donc nous avons reçu une lettre au directeur général, avec la remise à jour de l'audit effectué par Tim Ricketts. Nous avons les résultats de la commission d'enquête, dont on a également fait état et nous avons tenu compte des informations que l'AMA a reçues à propos de la base de données. J'espère que vous avez une copie de la lettre que j'ai envoyée vendredi passé, qui dit, dans les détails, l'évaluation du CRC, l'analyse de la situation actuelle et notre recommandation. Je vais donc brièvement passer en revue ces deux points. Donc, en bref, notre première conclusion est la suivante : il y a quelques conditions de la feuille de route qui restent encore incomplètes. Pour ce qui est des opérations de la RUSADA, je peux vous dire que suis d'accord avec M. Kolobkov et M. Zhukov. Comme nous l'avons toujours réitéré dans notre correspondance, nous avons vu des améliorations substantielles à la RUSADA, qui est assistée par les experts internationaux. Il y a une réforme, il y a eu des audits qui ont mené à des mesures de correction.

En ce qui concerne les villes fermées, il y a une procédure qui a été mise sur pied pour avoir accès à ces villes, mais d'après ce que nous entendons du terrain, ce système ne fonctionne pas à 100 %. Quelques tentatives ont été faites avec les permis spéciaux qui ont été donnés aux agents préleveurs. L'accès ne fonctionne toujours pas. Un de ces

préleveurs a essayé d'accéder à une ville et on lui a dit de revenir trois jours plus tard. Donc il existe une procédure dans la théorie, mais elle ne fonctionne pas dans la pratique. Mais sans doute, la RUSADA a fait beaucoup de progrès. Le rapport de Peter Nicholson a effectivement été très positif.

Les autres deux conditions qui ne sont pas encore satisfaites non plus sont les suivantes : d'abord l'acceptation des résultats du rapport du professeur McLaren et l'autre c'est l'accès aux échantillons et aux données relevant du laboratoire de Moscou. Alors pour ce qui est de l'acceptation des résultats de l'enquête du professeur McLaren, et M. Joukov vient de le répéter, [il] a donné une réponse selon laquelle les Russes ne peuvent pas accepter ce rapport et les conclusions du rapport. Surtout que certains athlètes ont été blanchis, faute d'évidences et de preuves. Le CRC estime que s'il y a des preuves de complots pour couvrir le dopage effectué par des athlètes individuels et s'il n'y a pas de preuves de dopage individuel, [cela] ne veut pas dire qu'il n'y avait pas complot, mais simplement que le complot a réussi. Donc cela ne correspond au point de vue du CRC. Dans certains cas, et il y a eu de tels cas, où des preuves ont été trouvées qui indiquent qu'il y a eu des violations par des athlètes individuels; mais l'incapacité de trouver des preuves dans d'autres cas ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu de complot. Le complot qui a été trouvé par le professeur McLaren était de faire disparaître des échantillons positifs. Donc s'ils n'existent pas, il n'y a pas non plus de preuves contre ces athlètes, évidemment. Deuxième partie de la réponse, c'est la réponse du comité d'enquête qui a pu invalider les preuves du professeur McLaren en ce qui concerne un complot. Pour les raisons qui sont exprimées dans la lettre, nous pensons que le comité d'investigation a fait la collecte de preuves de la part des personnes qui nient le complot. Ils ont examiné les flacons, mais cela ne veut pas dire qu'ils ont invalidé les résultats, c'est-à-dire des preuves ont été trouvées qui sont contraires aux résultats. Il n'y a pas de mention faite à avoir eu des contacts et des pourparlers avec les personnes du ministère du Sport qui était à la tête de ce complot. Le professeur McLaren, à propos des échantillons disparus, a dit qu'il faut avoir accès à la base de données LIMS pour donner des preuves d'échantillons positifs. Alors avec tout le respect de cette commission d'enquête, le CRC estime qu'elle n'a pas pu invalider les résultats du rapport du professeur McLaren.

La deuxième condition est liée à cela; le professeur McLaren a déclaré qu'on n'a pas accès au système LIMS ni aux échantillons du laboratoire, une des conditions qui avait été énoncées dans la feuille de route et avec laquelle les autorités russes étaient d'accord. Vous avez reçu l'explication qu'il y a un processus juridique en cours et que c'est pour cette raison qu'on ne peut pas donner l'accès à la base de données, mais on vient de nous dire qu'une proposition est faite de faire une enquête de cette base de données conjointe. Alors il est évident que si nous pouvons avoir accès à cette base de données par une autre source, est-ce que c'est une exigence qui reste, est-ce qu'il faut encore la satisfaire? Günter est avec nous aujourd'hui et il va pouvoir nous donner son commentaire. Pour nous, la condition est devenue encore plus importante encore qu'avant, parce que nous avons une base de données devant nous. Le Ministre Kolobkov a le droit de poser des questions propos de ces informations qui ont été fournies à l'AMA, à savoir est-ce que cette information est authentique. Nous ne savons pas encore si nous pouvons vérifier cette base de données. Nous pouvons le faire si nous avons accès au laboratoire à Moscou, aux échantillons, à la base de données et, surtout, aux appareils qui ont fourni les résultats en premier lieu au laboratoire. Ceci va nous dire si cette base de données est authentique ou pas. Donc c'est vraiment une condition qui est encore devenue plus importante. Le CRC est d'avis que les conditions ne sont pas encore satisfaites.

Alors dernier point, dont a fait état M. Zhukov : est-ce que ces conditions peuvent être suspendues temporairement ou séparées de la RUSADA? Si la RUSADA est opérationnelle



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

franc jeu

et efficace, pourquoi on ne peut pas la rétablir sans tenir compte de ces conditions? Donc, il y a trois points. L'un des points : d'abord, on s'était mis d'accord sur ces points comme conditions d'un rétablissement de la RUSADA, donc il est surprenant d'entendre dire que ces conditions ne sont pas appropriées ou conditionnelles pour le rétablissement de la RUSADA. Deuxièmement, la RUSADA n'est pas encore en conformité, jusqu'au moment où on a accès aux villes fermées. Troisième point et plus fondamental : selon ce point, il faut savoir si on peut avoir confiance en cette réforme de la RUSADA. Est-ce que cette réforme va créer les conditions dans un environnement qui, selon les résultats du rapport du professeur McLaren, était corrompu? Et tenons compte que des officiels du ministre du Sport étaient en train de miner l'opération de la RUSADA. Jusqu'au moment où on peut invalider ces prétentions, ces déclarations; jusqu'au moment où on peut vraiment mesurer l'étendue du complot et l'effet de ce complot sur les compétitions et sur les athlètes propres; jusqu'au moment où tout ceci est complètement éradiqué, résolu, le CRC trouve très difficile de comprendre comment on peut avoir confiance envers le système et ne pas douter d'une récurrence de cette situation. Tout en reconnaissant qu'il y a eu des réformes de la RUSADA, qu'il y a des changements dans l'environnement; mais c'est la culture aussi, la mentalité qui doivent changer. Et les preuves de ce changement doivent être apportées. Jusqu'au moment où les résultats du rapport du professeur McLaren n'ont pas été pleinement examinés, le CRC ne peut pas accepter que la RUSADA puisse être déclarée conforme.

C'est le point de vue du CRC, Monsieur le Président. Nous avons donc cette nouvelle information de cette base de données, que nous avons reçue la semaine passée; il reste des questions auxquelles il faut répondre et peut-être il faut avoir le point de vue de Günther, mais nous avons besoin de votre aide et de votre soutien.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, merci d'être venus à cette réunion. Je pense qu'il était important pour vous aussi d'entendre le rapport du CRC. Nous allons continuer nos débats dans cette salle, alors nous allons vous libérer pour que vous puissiez prendre un déjeuner anticipé. Demain, la réunion sera ouverte au public et vous pouvez assister à la réunion lorsque nous allons reprendre la discussion de cette question sous le point 5 de l'ordre du jour. Vous aurez la possibilité de faire votre présentation devant le Conseil de fondation dans son entièreté demain.

LE PRÉSIDENT : Merci, Jonathan, de votre rapport. Je crois que c'est une bonne procédure d'être très ouvert pour entendre les deux côtés de la médaille et cela nous donne aussi les informations les plus récentes, les résultats de la commission d'enquête indépendante russe, à l'heure actuelle. Je pense qu'une discussion autour de la table pourrait être intéressante. Donc je vous donne la parole. Ceci étant, on a beaucoup entendu parler de cette base de données. Alors il serait peut-être bon de demander à Günther, qui est à la tête du département Renseignements et enquêtes de nous dire ce qu'il sait, ce qu'il croit et ce qu'il soupçonne.

M. YOUNGER : Merci, Monsieur le Président. Oui, et je suis tout à fait prêt à répondre à certaines questions posées par le ministre, mais je peux vous donner un aperçu de la situation actuelle : depuis la fin du mois d'octobre 2017, nous avons une copie du dossier LIMS du laboratoire de Moscou, contenant des informations concernant les résultats positifs d'analyse allant de 2012 jusqu'en 2015 qui ont été couvertes. Alors, prenons ce rapport et en comparant ces données avec le rapport du professeur McLaren, nous allons pouvoir faire le suivi de cas de dopage suspectés. Nous avons pris contact avec les Russes, la semaine dernière, pour être sûrs que tous les cas seront suivis. Nous avons déjà reçu une réponse assez positive de la part de la Russie, mais il faut réduire nos attentes. Dans notre lettre aux Russes, nous avons dit clairement que nous nous attendons à une action immédiate,

puisque toutes les preuves sont entre leurs mains. En plus, si notre base de données est considérée comme étant compromise par les Russes, nous exigeons d'avoir le dossier LIMS d'origine. D'après les experts, c'est un fichier qui n'a pas été manipulé à distance ni corrompu. Nous avons reçu des PDF qui ont été faits par le système de rapports sortis par l'appareillage dans le laboratoire. Si la Russie décide ne pas entreprendre des actions immédiates ou décide de reporter, retarder l'action, nous mettrions sur pied un comité d'investigation avec tous nos partenaires, pour examiner tous les cas suspects. Nous avons déjà informé et collaborons déjà avec (sic) les deux commissions Schmid et Oswald. Actuellement, nous sommes en train d'examiner cette base de données. Mais avant de l'analyser en profondeur, il faut être sûr que nous avons compris le contenu. Si vous ne connaissez pas une structure de base de données, il faut du temps pour l'apprendre. Nous n'avons pas accès au LIMS d'origine du laboratoire, donc il faut d'abord reproduire cette base de données, en comprendre les liens établis entre les domaines différents. C'est un travail minutieux à faire et il faut être très, très précis dans notre travail pour que les résultats de ces examens soient valides. Examiner tous les cas suspects demandera beaucoup de temps et d'efforts et exigera une collaboration globale. C'est un énorme travail pour notre petite équipe et toutes les autres investigations en cours devront être suspendues jusqu'à ce que ce travail soit terminé. Alors j'espère que vous comprenez bien qu'en ce moment je ne peux pas répondre à toutes vos questions. Par exemple, combien d'athlètes sont concernés? Combien de cas seront examinés? Si les informations de la base de données vont confirmer les résultats du professeur McLaren? Mais nous sommes confiants de pouvoir vous présenter des résultats début décembre 2017 et nous espérons conclure toute l'enquête d'ici la fin de l'année. Merci de votre attention.

LE PRÉSIDENT : Très bien. Il y a un certain nombre des points. Qui demande la parole? Nous allons ensuite décider du nombre de sujets et de comment organiser la réunion publique qui nous attend pour demain. Je vous en prie.

LE PROFESSEUR ERDENER : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question fort simple à poser, pour commencer, puis je voudrais faire un commentaire. Est-ce que les données de LIMS comportent des données tirées du laboratoire de Sotchi? Voilà une première question. Nous savons qu'il y a pas mal d'activités en cours qui se rapportent à la situation de Russie de part et d'autre de l'AMA et au niveau du Comité international olympique (CIO). Nous sommes tous d'accord pour dire qu'un système antidopage qui fonctionne est nécessaire pour la Russie, cela ne fait aucun doute. Tout comme le CIO, nous aussi nous voulons garantir l'entente avec nos partenaires, l'AMA et les fédérations de sports d'hiver; qu'un niveau de tests appropriés soient menés à bien jusqu'aux jeux de PyeongChang, fondés sur les recommandations du groupe de travail préjeux, ceci à titre d'information. Je vous remercie.

M. GODKIN : Quelques commentaires au nom des pouvoirs publics. Ces derniers se félicitent des progrès considérables effectués dans la restauration de la RUSADA, qui a donné lieu au fait que l'agence peut s'acquitter de ses fonctions opérationnelles. Nous regrettons que la conformité de la RUSADA n'ait pas encore été pleinement mise en œuvre. Ceci, ainsi que les nouvelles preuves et les déclarations du président du CVC interdit, à notre avis, de lever le statut de non-conformité, du moins à ce stade. Nous félicitons l'AMA et toutes les parties intéressées et nous espérons que les points restants de la feuille de route seront bientôt satisfaits. Afin de protéger les intérêts des athlètes intègres et l'intégrité du sport dans son ensemble, les pouvoirs publics demandent au Comité exécutif de recommander aux organisateurs de grandes manifestations de mettre en œuvre des conséquences censées à la suite d'une non-conformité de la RUSADA, notamment en ce qui concerne les critères d'éligibilité et de participation des athlètes russes aux compétitions. Nous le suggérons de façon à faire en sorte que tous les athlètes participant

dans les grandes compétitions soient soumis à des tests appropriés et complets, surveillés par les autorités antidopage compétentes en la matière. Merci.

M. RICCI BITTI : J'ai une question. Je ne devrais pas argumenter les recommandations du CVC, du moins pour l'instant. Ma question est posée en tant que représentant du sport. Il me semble que les deux conditions et notamment les informations du rapport McLaren devraient faire l'objet de quelques négociations et également de certaines enquêtes, de façon à assurer une meilleure enquête. Il me paraît qu'il n'existe pas beaucoup de volonté de la part des autorités russes de satisfaire à cette condition. D'un autre côté, le côté pratique veut que la Russie soit un pays des plus importants en sport et ailleurs également et la Russie travaille avec un moteur portant sur 2 700 tests, alors que les besoins de la Russie ont été estimés à dix fois plus. Ce chiffre... Je ne discute pas ce qui se passe aujourd'hui; ma question porte sur l'avenir et porte essentiellement sur le personnel et l'AMA. Que pouvons-nous faire si nous sommes coincés avec les problèmes selon lesquels les autorités nationales ne sont pas prêtes à satisfaire aux conditions? Il y a encore deux conditions en suspens, à ce qui me semble, donc que je suis ravi d'entendre qu'il y a quelque chose qui bouge, à une condition : tôt ou tard, selon l'opinion, il faudra que les Russes fassent un bon travail en matière de dopage, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Voilà ma question. Elle n'a pas nécessairement trait aux affirmations d'aujourd'hui. Il faut bien sûr suivre les décisions du CVC, mais il faut voir quelle créativité nous pouvons mettre en place si la situation ne bouge pas, et ce pendant des années.

M. BANKA : Tout d'abord, les solutions à court terme. L'Europe est en faveur de la proposition du CVC concernant le statut de la RUSADA de non-conformité. Toutes les conditions telles que définies dans la feuille de route ont été satisfaites par la RUSADA. Seule une mise en œuvre complète de la feuille de route convenue peut résulter en la restauration de la RUSADA. Ceci étant, il faut réfléchir au plus long terme à notre coopération. Deuxièmement, je voudrais féliciter le CIO, notamment pour ce qui est des commissions Schmid et Oswald. Je suis pleinement en faveur et je respecte les décisions prises en ce qui concerne une exclusion des Jeux olympiques.

MME EL FADIL : En tant qu'Afrique, nous sommes favorables aux recommandations du CVC. Nous pensons nous aussi que la conformité n'est pas donnée, ce qui interdit toute levée de sanctions pour l'heure, en ce qui concerne la Russie. Mais en même temps, je pense que si nous voulons garantir la participation des athlètes aux compétitions, il faut leur offrir des tests complets par les autorités antidopage.

LE PRÉSIDENT : Francesco Nous n'avons pas de boule de cristal pour prévoir l'avenir, mais les premières questions — je ne sais pas qui peut répondre — portent sur la base de données du LIMS, portant sur des infractions commises par le laboratoire de Sotchi.

M. YOUNGER : Je puis vous donner une brève description, puisque nous n'avons pas encore analysé toute la base de données. Ce que nous avons déjà constaté, c'est qu'à Sotchi, le laboratoire a utilisé les mêmes bases de données, le même programme de base de données, donc le programme LIMS. Étant donné qu'ils y étaient habitués, ils se sont contentés de le copier. Il est donc probable que nous y trouvions des informations du laboratoire de Sotchi également dans notre base de données, mais jusqu'ici nous n'avons pas encore analysé toutes les informations.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que nous sommes en contact avec la commission Oswald?

M. YOUNGER : Oui, tout à fait, nous sommes en contact avec la commission Oswald et avant que la commission Schmid ne finalise son rapport, nous leur donnerons toutes les preuves et toutes les informations à notre disposition, à la suite de notre enquête.

LE PRÉSIDENT : À ce que je sache, le groupe de travail avant les Jeux fonctionne et de nombreux tests ont été effectués par la RUSADA dans l'époque précédant les Jeux de PyeongChang. Nous espérons que les athlètes à PyeongChang seront intègres et irréprochables. Merci, Andrew, de vos commentaires, dont j'ai pris soigneusement note. Francesco, vos deux conditions; il me semble que la deuxième condition, celle portant sur le laboratoire est la condition la plus facile à gérer. Olivier pourra vous dire que nous avons de notre côté eu des communications de la part du comité d'enquête qui demande notre coopération. Je pense qu'Olivier nous conseillera d'accepter, à condition que cette coopération nous donne accès au laboratoire de Moscou. Pour ce qui est de votre premier point, j'ai eu une correspondance nourrie avec les amis de Russie, de façon à obtenir une formule acceptable. Le problème qui se pose chaque fois, c'est que le texte que nous voulons infère en passant, de leur avis, à un contrôle antidopage par l'État. Si nous pouvons régler cette condition et si nous avons accès au laboratoire, sous réserve du problème des villes fermées, Jonathan, je crois que le CVC pourrait être en mesure de dire que toutes les conditions ont été éclaircies.

Merci pour vos commentaires, Monsieur le Ministre. Olivier, pouvez-vous intervenir?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Deux commentaires, Monsieur le Président. Il est important de savoir qu'il n'y a pas de recommandation du CVC qui change les activités telles que menées à bien par la RUSADA. La RUSADA va poursuivre ses programmes de tests, nous aurons sur place des experts internationaux comme par le passé et du moins jusqu'à PyeongChang, il n'y aura pas de changements dans le programme de tests, qui va être poursuivi. Tim pourra m'aider? En effet, le nombre de tests... La RUSADA vient de recommencer à tester. Le nombre mentionné par Francesco ne correspond pas à la capacité de tests. 2 000, ce n'est pas un nombre... Peut-être avez-vous un chiffre plus clair?

M. RICKETTS : Nous en sommes entre 5,000 ET 6,000 mille échantillons, [et ce chiffre] sera porté jusqu'à 8 ou 9 mille échantillons l'an prochain. Ces problèmes ont été dus à un certain nombre d'éléments, y compris l'utilisation de l'organisation de collecte des échantillons des agents antidopage en Russie qui ont certaines limites quant à l'absorption des échantillons. Puisque la RUSADA a lancé ses propres tests avec ses propres agents, qu'ils continuent à former, nous constatons une augmentation des échantillons collectés par la RUSADA.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Le dernier point : comme vous l'avez dit, nous avons reçu cette lettre de la part du comité d'enquête. Günter va être en liaison avec le comité d'enquête afin de déterminer dans quelle mesure une coopération peut s'instaurer; étant entendu, comme Günter l'a expliqué, qu'il est important d'avoir accès au laboratoire. Donc, les choses peuvent bouger dans la bonne direction, rapidement ou pas. Cela ne dépend pas de nous, mais plutôt de la réponse qui nous sera apportée en ce qui concerne cette coopération. Bien entendu, nous allons les contacter aujourd'hui en répondant à cette lettre pour voir comment nous pouvons organiser les choses.

LE PRÉSIDENT : Le dernier point : dans quelle mesure faut-il faire mention de tout ceci dans la réunion publique de demain, étant donné qu'il y a certaines formalités qu'il nous faut respecter? Il est approprié que nos collègues de Russie prennent la parole en présence des médias. Ils pourront défendre leur cause. Quant à nous, nous devons avoir le droit de faire valoir notre cause. Nous avons le rapport de la CVC et nous avons un rapport soigneusement rédigé par Günter; quelle que soit la décision prise, nous irons de l'avant.

Francesco, je serais ravi si nous pouvions régler dès maintenant les deux dernières conditions, dans l'espoir d'arriver entiers aux Jeux olympiques d'hiver. Après, nous pourrions nous pencher sur l'avenir. Êtes-vous satisfaits avec tout ce que je viens de dire? Eh bien merci beaucoup de cette discussion. Merci également de la façon très responsable avec laquelle vous avez abordé tout ce problème et des choses responsables que vous avez déclarées et dont il sera pris note.

M. TAYLOR : Pour la décision sur la Russie, est-ce que le Comité exécutif va recommander au Conseil de fondation de suivre la recommandation du CVC?

LE PRÉSIDENT : Oui, oui, tout à fait, c'est ce que je dégage du sentiment de l'assemblée.

DÉCISION

Le Comité exécutif doit recommander au Conseil de fondation de l'AMA d'approuver la recommandation du Comité de surveillance de la conformité concernant le statut de non-conformité de RUSADA.

5.3.3 Déclarations de non-conformité

M. TAYLOR : Nous avons trois organisations antidopage pour lesquelles le CVC recommande au Conseil de fondation qu'elles soient déclarées en non-conformité. Il s'agit de la Guinée équatoriale qui, en fait, est la seule organisation qui n'a pas répondu au questionnaire. Les deux autres sont le Koweït et Maurice. Vous avez un document consacré à ces deux organisations. Dans les deux cas, il y a eu des problèmes importants dans le contexte de leurs activités et de leurs règles. Des non-conformités graves, notamment au Koweït, la non-reconnaissance du TAS et plusieurs problèmes en ce qui concerne Maurice. Dans les deux cas, une non-réponse aux groupes de l'AMA et une non-réponse aux questions contenues dans le questionnaire, c'est aussi grave qu'une non-conformité. C'est la raison pour laquelle le CVC recommande au Conseil de fondation que toutes les trois entités soient déclarées en non-conformité. Voilà donc pour ce qui est des informations à donner au Comité exécutif.

M. GODKIN : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais un éclaircissement, avant la réunion de demain. Il s'agit ici de Maurice. Pour moi, il n'est pas clair si la déclaration de non-conformité se fonde sur une évaluation selon laquelle le pays en question ne gère pas d'arrangement de dopage ou si la question porte sur le projet de législation. Ce n'est pas, en fait, de l'affaire pour l'AMA de donner des instructions aux gouvernements, mais il s'agit de donner effet au Code, ce qui fait une grande différence. Donc nous souhaitons un éclaircissement quant aux raisons de la recommandation.

LE PROFESSEUR ERDENER : Je voudrais dire quelque chose, notamment au sujet des questionnaires futurs. Le mouvement olympique, de son côté, recommande une plateforme plus flexible pour les enquêtes futures. Un grand nombre de parties prenantes ont fait rapport sur des problèmes techniques qui ont donné lieu à des difficultés en matière de questionnaire. Il s'agit de problèmes inhérents au questionnaire, si j'ai bien compris.

M. DONZÉ : Je suis au courant d'un nombre limité de cas où il y a eu des problèmes techniques avec la plateforme, qui si semble fonctionner de façon satisfaisante dans le contexte cet exercice. Il y a eu un certain nombre de cas où nous avons été informés par les parties prenantes qu'il aurait été difficile de présenter le questionnaire de conformité

du Code. Notre équipe de technologies informatiques s'est penchée sur le problème. Je ne pense pas que ce problème subsiste. Quoi qu'il en soit, nous travaillons de façon permanente de façon à améliorer et à renforcer la plate-forme. Nous aurons bien entendu appris, grâce à cette nouvelle expérience; la plate-forme en tant que telle s'améliore jour après jour. Je ne suis pas préoccupé, car même si je sais qu'il y a un certain nombre de cas où des problèmes ont été identifiés en matière de questionnaire, la plate-forme s'améliore avec le temps. Il s'agit ici d'un exercice de coopération étroite entre l'équipe de Tim et l'équipe de technologies de l'information. Je suis convaincu que la situation continuera à s'améliorer.

M. RICCI BITTI : Je soutiens bien sûr sur la recommandation du CVC, celle qui est imposée. Mon éclaircissement porte sur cet exercice qui s'occupe des différences entre les signataires. Nous avons les ONAD et les FI, qui sont des signataires directs et l'unité d'opération de dopage et un grand nombre de CNO. Les CNO sont signataires, mais lorsque nous nous trouvons dans un pays où l'ONAD est active, qu'est-ce que vous demandez au CNO, qu'est-ce qu'il doit faire? Est-ce que vous vous êtes occupés de ce point? Désolé, mais je ne connais pas vraiment le document, ainsi que l'exercice en question. Il s'agit simplement de satisfaire à ma curiosité. Merci.

MME EL FADIL : D'après mes informations, la Guinée équatoriale n'a pas répondu au questionnaire de conformité. À Maurice, la loi n'est pas en conformité avec le Code. Compte tenu de ces deux cas, l'Afrique soutient la déclaration de non-conformité. Toutefois, nous poursuivons nos efforts de façon à ce que les deux pays mettent leur situation en ordre.

M. TAYLOR : À mon sens, le CVC est un élément important. Je ne pense pas qu'il ait été suggéré que l'AMA ait la possibilité de donner des instructions aux gouvernements pour demander des législations dans un sens ou dans un autre. L'AMA s'attend à ce que des règles de conformité soient mises en place d'une façon ou d'une autre. Je pense que si le choix existe entre la mise en œuvre d'une législation ou de règles de conformité au Code [...] Ce que l'AMA fait, c'est de demander des informations quant à ce qui a été fait, de façon à pouvoir faire en sorte que ce qui a été fait satisfait aux règles de conformité du Code. Un soutien a été offert, mais n'a pas été utilisé par le gouvernement de l'Ile Maurice. Voilà la raison de la demande de non-conformité. J'espère avoir répondu. Y a-t-il d'autres interventions? Si ce n'est pas le cas, eh bien, la question de Francesco : qui veut répondre?

M. TAYLOR : Il y avait une différence entre l'ONAD et la FI et leur traitement. Si le CNO agit comme ONAD, si ce n'est pas le cas, eh bien la situation est différente. Ils ont des responsabilités plus limitées, telles qu'explicitées dans les règles types pour les CNO. Mais la priorité réside au niveau des FI et non pas au niveau des ONAD ou des CNO.

DÉCISION

Les propositions de déclaration de non-conformité seront recommandées au Conseil de fondation pour approbation

– **5.4 Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS)**

M. RICKETTS : Il y a quelques petites modifications sur ce document. Donc un document technique pour les analyses spécifiques au sport. C'est le résultat des travaux du groupe d'experts qui s'est réuni à Montréal cet été. Ce groupe d'experts est composé de

représentants des organisations nationales antidopage (ONAD), des laboratoires, etc. Il y a deux domaines que l'on voudrait couvrir et il y a des modifications des noms de sports dans les annexes 1 et 2. Et là, ce sont simplement les noms qui figurent dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS). Et pour le roller sport, il y a des ajouts de niveaux minimales d'analyse à la demande de la fédération internationale (FI) concernée.

Deuxièmement, il y a un retard dans l'application du Passeport biologique de l'athlète (PBA) et dans d'autres analyses; un report jusqu'au premier janvier 2018. Pour quelles raisons? À la suite de l'analyse du questionnaire de conformité avec le Code, on s'est rendu compte qu'un certain nombre de pays ne fait pas la collecte d'échantillons sanguins. Alors avec ce report de douze mois, certaines ONAD et organisations régionales antidopage (ORAD) vont pouvoir adopter des mesures afin de faciliter cette collecte d'échantillons sanguins.

Ensuite, il y a le module endocrinien, qui est en train d'être modifié pour la détection d'hormones de croissance et pour améliorer le ciblage des hormones de croissance. Le groupe d'experts a dit que dans les deux ans à venir, l'environnement va changer. Donc il faudra réévaluer les tests pour ces hormones de croissance et d'autres aspects. C'est ce que ce groupe d'experts fera, en collaboration avec le département scientifique de l'Agence mondiale antidopage (AMA). Le module va certainement améliorer les seuils de détection qui vont remplacer d'autres limites et nous pensons que cette partie du modèle sera prête pour application en 2019-2020 et sera un progrès considérable.

Un dernier point que je voudrais mentionner : le groupe de travail a proposé que le document dans son entièreté et son application devraient être réévalués en 2019, grâce à un processus de consultation avec toutes les parties prenantes. Ce sera un réexamen ou une analyse de la façon dont ce document a fonctionné depuis quatre ans, depuis qu'il a été introduit. Cela couvrira un cycle entier de jeux d'hiver et d'été, y compris le programme de mise en conformité et tous les autres aspects des travaux par rapport à ce document. Cela conclut mon résumé. Si vous avez des questions, je reste à votre disposition.

LE PROFESSEUR ERDENER : nous soutenons cette demande de modification.

M. BANKA : L'Europe est prête à soutenir l'approbation de ce document, mais nous demandons des explications scientifiques solides concernant les résultats positifs perçus de ces amendements proposés. Les gouvernements en Europe sont préoccupés par la manière dont ce document évolue. Certains pensent que les modifications au document sont une décision administrative et coûteuse, sans justification scientifique et dont l'efficacité est mise en doute. Il serait logique d'évaluer également l'efficacité de cette politique, après trois années de fonctionnement. À l'avenir, lorsque l'AMA propose des modifications à ses politiques, l'efficacité et le coût du programme devraient également être considérés, vu le montant investi dans ce programme et cette politique.

LE PRÉSIDENT : C'est un document, une politique qui ont été élaborés il y a plusieurs années, c'est-à-dire pour que les bons athlètes soient analysés ou testés pour la bonne substance au bon moment, venant du bon sport. C'est vraiment très complexe comme système. La base scientifique est très solide; en tout cas, il n'a jamais été mis en doute, mais peut-être on pourrait revoir cette question des coûts supplémentaires.

M. RICKETTS : Le développement de ce document a été atteint par une consultation très approfondie avec les FI, en tenant compte des risques physiologiques et non physiologiques et en comparaison avec les substances dans le document. Les ONAD et les laboratoires ont pu participer à cette consultation, donc c'est vraiment très, très étendu,

tout ce processus. Bien. C'est un document nouveau et il peut certainement être amélioré. On peut ajouter des aspects et c'est ce que le groupe d'experts voudrait faire en 2019, c'est-à-dire revoir le document en profondeur. Nous avons publié des chiffres de ce document, dont le rapport concernant les examens et les analyses en 2016, donc c'est la première fois que nous avons publié ces chiffres. Nous avons publié une mise à jour et envoyé ce résultat de la dernière réunion du groupe DTASS aux parties prenantes. Nous avons donné le chiffre concernant le nombre d'analyses, les résultats positifs et négatifs qui ont été trouvés pour les substances interdites dans le document. Les statistiques actuelles indiqueraient qu'il y a eu une très bonne amélioration en ce qui concerne l'analyse ou les tests concernant ces substances et il y a un plus grand nombre d'organisations qui font des analyses pour ces substances, plus qu'avant la publication de ce document. Donc c'est très positif pour les athlètes. Mais nous sommes en train de revoir le document en continu, en permanence et nous accueillons tout commentaire de la part des parties prenantes. Nous pensons qu'une révision après quatre années de fonctionnement nous donnerait une plus large vue de ce qui a été atteint, ce qui a été fait et nous pourrions également ajouter les résultats de notre programme de vérification de conformité avec le Code.

DÉCISION

Les amendements proposés au DTASS sont approuvés.

LE PRÉSIDENT : Beckie, normalement votre point est à l'ordre du jour avant, mais il y avait d'autres points très importants qui étaient à l'ordre du jour avant votre rapport.

MME SCOTT : Vous avez mon rapport écrit dont le dossier a été envoyé à tout le monde. Il n'y a pas vraiment eu de changements importants depuis le mois de septembre quand j'ai pu faire mon dernier rapport. Alors ce sera très bref. Rien à dire, donc rien à signaler depuis mon dernier rapport et je suis ravie de répondre à des questions, s'il y en a; ou s'il y a des commentaires, de réagir à des commentaires.

MME BARTEKOVA : C'est la première fois que je prends la parole ici et que j'assiste à votre réunion. Merci de votre accueil chaleureux. Deux points que je voudrais soulever, mais je voudrais féliciter d'abord Beckie du travail formidable que les athlètes de l'AMA ont déjà fait. Ils sont leaders à la pointe du progrès et du travail faits dans cette lutte contre le dopage et je me réjouis d'une bonne collaboration avec la commission de l'AMA. Nous venons d'une réunion à Lausanne, du forum auquel nous avons recueilli des athlètes de l'AMA.

D'abord, je voudrais parler du document stratégique qui a été publié et nous sommes tout à fait d'accord avec ce comportement proactif, mais nous avons deux préoccupations. Le calendrier, d'abord. Le groupe de travail sur la gouvernance est en train de réévaluer le rôle et les responsabilités des commissions permanentes et nous pensons que ce document aurait été publié après les résultats livrés par ce groupe de travail sur la gouvernance.

Deuxièmement, la portée de ce document sur la stratégie; le document fait état du fait que la Commission des athlètes de l'AMA est à la pointe de la lutte en faveur du sport propre, libre de dopage. Pour le CIO, ce n'est pas seulement une question de la lutte contre le dopage, c'est aussi une question de la lutte en faveur de l'intégrité des athlètes et du sport et la lutte contre le harcèlement. Alors nous estimons que dans le document stratégique, il faudrait parler uniquement de la lutte contre le dopage. Pour ce qui est de la commission des athlètes du CIO et sa charte, nous souhaiterions avoir des clarifications

en ce qui concerne le mandat qui a été donné par l'AMA dans le domaine de la charte des droits des athlètes. Nous souhaiterions inviter la Commission des athlètes de l'AMA à prendre la position de leader dans ce domaine. Il y a eu un peu de confusion parmi nos athlètes à cause de cette différence avec le mandat qui a été donné par cette organisation. C'est dans l'intérêt d'éviter une duplication, un chevauchement des efforts et des travaux. Voilà, merci.

LE PROFESSEUR ERDENER : Le mouvement olympique estime [qu'il faudrait] que la majorité des athlètes de la Commission des athlètes de l'AMA soit élue, mais nous n'avons rien contre la nomination d'athlètes à être membres de la commission des athlètes de l'AMA.

MME HELLELAND : Au nom des autorités publiques, je souhaiterais vous dire que nous reconnaissons les athlètes; ils sont la partie prenante la plus importante et nous avons une grande admiration pour le travail de la Commission des athlètes, surtout lorsqu'il s'agit de la charte des droits des athlètes. C'est un travail qui doit continuer et nous devons continuer à le soutenir pour défendre les droits des athlètes libres de dopage. Et c'est dans l'intérêt de tous les athlètes, ce n'est pas simplement les athlètes sous la gouverne d'une organisation. Il faut un mandat très clair lorsqu'il s'agit de représenter les athlètes. C'est important dans cette lutte contre le dopage.

MME SCOTT : D'abord pour répondre à Danka. L'orientation stratégique et les principes directeurs que nous avons élaborés et finalisés il y a quelque six semaines : je peux vous dire que tous les membres du CIO qui sont membres de la commission des athlètes de l'AMA ont participé pleinement dans cette élaboration. En fait, on a eu plusieurs tours de vote avant d'arriver à un document final, alors je suis un peu surprise qu'il y ait des questions. Même que toute la commission a accepté le document. Alors si ce terme « sport propre » n'est pas vraiment accepté dans la lutte contre le dopage, on peut revoir le libellé.

Pour ce qui est de la charte des droits des athlètes, bon là il y a quelques points qui ont été soulevés. Le mandat donné par l'AMA au sport équitable : là il faudra voir un peu le calendrier. La commission des athlètes de l'AMA a eu cette idée à l'origine de cette charte des droits. Le sport équitable a participé dès le départ et a proposé à faire une enquête et ceci a démarré il y a quelque neuf mois. Le processus a changé depuis. La commission des athlètes du CIO a, depuis lors, décidé de participer et la commission des athlètes de l'AMA a décidé de travailler avec les deux organisations pour mettre sur pied cette charte des droits. Je ne crois pas qu'il y ait vraiment une confusion. Les athlètes savent très bien, en tout cas les athlètes de l'AMA n'ont pas la volonté de créer une division. Les deux organisations peuvent participer à l'écriture de cette charte des droits des athlètes. Et s'il y a deux chartes différentes, on peut les fusionner pour en faire un document encore plus fort et plus percutant.

Pour ce qui est de cette question d'athlètes élus et athlètes nommés ou nommés, c'est quelque chose dont nous avons parlé lors de la dernière réunion, mais c'est un sujet qui revient éternellement. Cette question était soumise au comité de travail et au groupe de travail sur la gouvernance qui va examiner la question. Alors tout ce qu'on peut vous dire, c'est vous donner notre opinion en ce qui concerne cette opposition entre athlètes élus et athlètes nommés. Mais on attend le résultat des travaux du groupe de travail sur la gouvernance, avant de se prononcer définitivement.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup à Beckie et à Danka. Il reste beaucoup de travail à faire.

DÉCISION

Le rapport du comité des athlètes est noté.

7. Finance

– 7.1 Contributions des gouvernements/du CIO

M. RICCI BITTI : Je n'ai pas grand-chose à dire. Je ne peux pas ajouter vraiment beaucoup à ce que je vous ai dit au mois de septembre. Donc je peux vous donner des nouvelles, quelques nouvelles, et l'on pourrait avoir d'autres discussions sur deux points qui devront ensuite être soumis au Conseil de fondation demain, pour décision. La commission des finances s'est réunie au mois de septembre et a discuté le plan quadriennal; c'était le point important. Vous avez reçu ce plan de la part du staff qui l'a élaboré. C'est un plan très exigeant. Beaucoup d'activités ont été ajoutées à ce plan. Nous avons fait beaucoup de travail de calcul. On a demandé 8 % d'augmentation la première année, 15 % les deuxième et troisième années et 5 % d'augmentation la quatrième année. Mais la commission recommande, à cet EXCO, d'accepter le plan quadriennal.

Et en conclusion de la discussion, nous avons décidé de revoir la formule de la clé de répartition pour les autorités publiques, selon une répartition continentale ou géographique. C'est un exercice difficile à faire, mais le moment est venu de le faire;

Il faut aussi encourager l'EXCO et la direction de l'AMA à rechercher d'autres sources de financement, car ce que nous souhaitons faire à l'AMA demande plus de fonds, plus de moyens que ceux que nous avons. Voilà les trois points que la commission des finances a soulevés. Je voulais vous les rappeler avant de vous donner des informations revues et révisées.

Les contributions du CIO et des gouvernements. On a 97,09 comme pourcentage de couverture, ce qui est mieux que ce que nous avons l'année passée — c'était 86 % seulement — mais cela ne couvre que 98 % du budget et il ne nous reste pas beaucoup de temps pour arriver à 100 % du budget. Il nous reste encore 1 % à obtenir. Et il y a encore des contributions volontaires — le Japon, l'Australie, l'Azerbaïdjan, etc. — donc on les remercie encore une fois de leur contribution volontaire, faite au mois de septembre. C'est également en conformité avec ce protocole que nous avons adopté en septembre à propos des contributions volontaires.

DÉCISION

Les contributions des gouvernements
et du CIO sont notées.

– 7.2 Comptes trimestriels 2017

M. RICCI BITTI : Nos périodes comptables ne sont pas vraiment significatives. Les recettes sont reçues très tôt au début de l'année, mais les dépenses, bien sûr, sont réparties au cours de toute l'année. Je crois que c'est mieux que vous lisiez vos documents à la maison, mais prenez la dernière page, qui est encourageante : vous voyez qu'il nous reste encore 700 000 francs à dépenser avant la fin de l'année, ce qui devrait couvrir nos dépenses courantes mensuelles et les autres dépenses classiques. Mais en tout cas, on est en dedans du cadre. Nous respecterons le budget et nous aurons peut-être même un petit bénéfice à la fin de l'année. On aura fait probablement quelques économies et nous ne dépasserons pas le chiffre de 500 000, dollars que nous avons fixé comme limite de réserve. Donc 10,7 millions pour être en dedans du budget.

DÉCISION

Les comptes trimestriels 2017 sont notés.

– 7.3 Plan quadriennal

M. RICCI BITTI : Il faut prendre une décision définitive aujourd'hui concernant le budget 2018 et le calendrier qui s'appliquera à l'adoption. À la réunion du mois de septembre, les gouvernements ont demandé à ce que le budget 2018 soit reporté au mois de Mai 2018, pour leur donner plus de temps d'évaluer tout le processus budgétaire et le plan à long terme. Donc on demandera l'approbation pour les trois années au mois de mai 2018 et nous pourrions passer à l'examen du budget 2018.

DÉCISION

Calendrier d'adoption du plan quadriennal (en mai 2018) approuvé pour recommandation au Conseil de fondation.

– 7.4 Projet de budget 2018

M. RICCI BITTI: La réunion du mois de septembre demande également que ce budget soit examiné et approuvé demain par le Conseil de fondation, de façon à pouvoir procéder à deux exercices. Le premier, une augmentation de 8 %, sur proposition du comité des finances; et l'autre porte sur 5 %. Vous avez tous reçu la liste des activités. Et de fait, si nous devons approuver les 5 %, nous devons réduire les activités, ce que nous ne recommandons pas. Nous estimons en effet que l'AMA doit s'acquitter des activités telles que proposées au mois de septembre. Donc l'idée qui vous est soumise est celle d'examiner la liste que vous avez sous les yeux. Il s'agit de la liste des dépenses, qui appelle peut-être des commentaires. Tant mieux pour le budget. Je reviens à mon rapport. Bon, c'est évident, nous avons besoin de davantage d'argent. Mais ce n'est pas une excuse pour ne pas vous demander d'approuver les 8 %. Je vous demande donc d'approuver la proposition de 8 %, car la liste des activités que vous avez sous les yeux appelle deux commentaires : d'une part les réserves et le programme de conformité. Ici, l'AMA propose une réduction, dans la mesure où vous ne parviendrez pas à 8 %. Or, il s'agit d'activités essentielles pour l'AMA. Quant aux réserves, je rappellerai que nous avons un fonds spécial et pendant cet exercice, nous avons pu réduire le budget de nos réserves de façon marquée. Je dis « marquée », étant donné que nous avons pu réduire le budget standard dans une large mesure. Maintenant que ce fonds commence à être épuisé, il nous faut réalimenter une partie de ces réserves pour la recherche et l'éducation.

Et deuxièmement, vous avez les deux points traitant de la conformité qui me tiennent à cœur, étant donné que nous avons lancé une nouvelle activité. Or il s'agit d'une activité très importante pour l'avenir et nous ne pouvons pas réduire le budget affecté à cette rubrique. Donc, soyons généreux en matière de conformité, car nous ignorons les conséquences en termes de dépenses dans le comité des finances. C'est ainsi que la direction recommande d'adopter le 8 %. Pour 2018, il est recommandé au Conseil ce modèle de 8 %. Si vous avez des questions à ce sujet, j'ai uniquement parlé des activités à réduire si nous n'optons pas pour le 8 %.

Il existe un dernier document qui vous montre le budget révisé pour 2017, dont nous avons parlé tout à l'heure. Ce budget révisé est une amélioration, puisqu'[il y a] une réduction de 117 000 \$, au lieu des 447 000 \$ budgétés.

L'approbation que je vous demande de recommander au Conseil de fondation porte sur une augmentation de 8 %, donc une réduction dans les limites que nous nous autorisons. La limite maximale de 500 000 \$, ce que vous avez sous les yeux, c'est 474 000 \$, avec un budget à 8 %. Je suis à votre disposition pour vos questions. Puis nous pouvons passer à l'adoption de plan quadriennal. Le budget 2018 doit être approuvé aujourd'hui, puisque nous devons le présenter au Conseil demain.

M. MIZUOCHI : Merci beaucoup de cette proposition comportant des informations détaillées. Nous comprenons la nécessité de fonds appropriés, dans la mesure où l'AMA se livre à des activités satisfaisantes, mais je voudrais rappeler ce que j'ai déjà dit en septembre : la proposition d'augmentation de 50 % des pouvoirs publics pour les quatre ans à venir se heurte à une résistance importante de la part des gouvernements. Ce chiffre m'apparaît peu réaliste, en effet. Nous avons décidé de traiter séparément le budget de 2018. Je voudrais demander à la direction de l'AMA de nous préparer des options multiples réalistes, de façon à couvrir les années de 2019 à 2021, en tant que plate-forme pour renforcer nos discussions. J'ajoute également un point sur un autre point de l'ordre du jour : en effet, après la présentation d'un rapport complet, je voudrais encore mentionner la référence faite sous *Conférence et symposium*, au séminaire Asie-Océanie à organiser au mois de décembre prochain au Japon. Je saisis cette occasion pour remercier la direction de l'AMA d'avoir prévu de prendre part à ce séminaire cette année également. La région Asie accueillera des Jeux olympiques et paralympiques dans les années à venir; d'une part à PyeongChang, l'an prochain et en 2020 à Tokyo, puis encore à Beijing, pour les Jeux d'hiver en 2022. Ce qui explique l'attention croissante quant à la nécessité de surclasser les programmes de l'AMA dans la région. Le Japon est décidé non seulement à faire cela dans notre propre pays, mais de contribuer, encore plus que par le passé, au progrès des activités antidopage dans la région Asie. Je vous remercie de votre patience et de votre attention.

MME EL FADIL : Nous avons convenu qu'il fallait réévaluer les contributions des différents pays, notamment [celles de] l'Afrique. En tant qu'Afrique, nous apportons notre soutien à 8 % d'augmentation pour 2018. Ceci en fonction de la nécessité pour l'AMA de poursuivre ses programmes. En effet, nous avons besoin d'un surcroît de soutien en tant qu'Afrique.

M. BANKA : L'Europe soutient l'approbation des délais pour l'adoption de ce plan quadriennal des plans financiers, de façon à obtenir une adoption en mai 2018. Cela étant, nous demandons la suppression du budget 2018, qui est à considérer séparément dans le cadre du plan quadriennal, qui devrait commencer dès 2018 et se poursuivre jusqu'à 2022. Je voudrais également vous informer de ce que le Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) a décidé d'établir un sous-groupe pour examiner le plan quadriennal et entamer un dialogue avec l'AMA. Il y aura de ce fait une réunion extraordinaire du CAHAMA, pour discuter du plan multiannuel et du budget au printemps 2018. Pour ce qui est du projet de budget 2018, tout comme les autres autorités publiques, l'Europe est en faveur d'une augmentation de 8 %.

M. MIZUOCHI : La région Asie soutient également une augmentation de 8 % pour l'exercice de 2018.

LE PRÉSIDENT : Voyons tout d'abord le budget de 2018, puis nous passerons au plan quadriennal.

M. DIAZ : Les Amériques appuient une augmentation de 8 % pour 2018 également.

LE PRÉSIDENT : Lorsque je songe aux années, on n'a jamais eu l'idée d'organiser un tremblement de terre de façon à obtenir une augmentation de 8 % [rires dans la salle]. Francesco, je suis éperdu d'admiration. Puis-je en découler de vos remarques que le budget, tel qu'il vous a été présenté pour 2018, porte sur une contribution à 8 %? Ce budget sera présenté demain pour approbation au Conseil de fondation. D'accord?

Pour ce qui est des dernières années, Monsieur le Ministre Baňka m'a posé la question lors de la réunion du mois de septembre. Il est essentiel, dans le cadre du plan quadriennal, qu'il y ait un degré d'augmentation substantielle des contributions. Ceci doit émaner tout d'abord des pouvoirs publics et ce travail reste à faire. Je me tourne vers notre vice-président, pour qu'il nous parle de ce travail-là. Nous allons voir comment faire. Pour répondre au ministre, je ne pense pas qu'il appartienne à l'AMA de présenter des options en matière d'une augmentation des contributions des pouvoirs publics. C'est aux pouvoirs publics de le faire d'abord. Vous serez ravis d'entendre que c'est déjà prévu pour l'Europe. Est-ce que cela, comme déclaration générale, correspond à ce que vous aviez prévu de faire?

MME HELLELAND : Il ne fait aucun doute qu'il est essentiel pour l'AMA de pouvoir planifier sur plusieurs années, et ce à long terme. Cela équipera mieux l'organisation pour faire ce qu'elle est censée faire, à savoir lutter contre le dopage dans le sport. Donc, dans la mesure où il s'agit du plan quadriennal, certains pouvoirs publics ont expliqué des problèmes quant au partage du fardeau entre autorités gouvernementales. Ceci relève, de toute évidence, de la responsabilité des pouvoirs publics, qui doivent décider quant au partage des responsabilités. Cela est une excellente occasion de réunir les gouvernements pour approfondir le dialogue et la compréhension, de façon à parvenir à des solutions. Car comme Craig l'a dit, il est difficile pour la direction de l'AMA de le faire. Le but est de provoquer une discussion fructueuse sur ce point important et de jouer un rôle dans cette discussion qui doit nous permettre d'avancer. Donc les pouvoirs publics se sentent concernés et engagés dans ce problème important. Craig, je pense donc que cette initiative doit être traduite dans les faits en un processus consultatif qui devra explorer les différentes possibilités et je me réjouis d'en discuter avec vous plus tard pour voir comment nous pouvons contribuer pour essayer de parvenir à une solution. Ceci est difficile et je ne peux pas prendre d'engagement, mais je peux promettre que je vais essayer et faire de mon mieux. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Nous avons entendu un commentaire quant au délai au calendrier. Si nous commençons à planifier sur quatre ans, il faudrait que nous ayons une idée de chiffres réalistes d'ici le mois de mai 2018.

M. RICCI BITTI : En fait, je n'ai rien à dire, si ce n'est que l'idée de donner davantage de soutien (ce que j'ai dit). Je suis tout à fait d'accord avec le ministre, lorsqu'il dit que c'est un exercice difficile, lorsque vous devez modifier un équilibre. Le Comité international olympique (CIO), tous les jours, répartit des fonds, mais en tant que Comité des finances, nous avons estimé que l'histoire mérite des adaptations. Le début de l'AMA fait en sorte que les Européens sont protagonistes. Il est peut-être temps de s'adapter et c'est la raison pour laquelle le Comité des finances estime – mais libre à vous et mes meilleurs vœux, je suis d'accord avec ce que vous venez de dire – [...]

Pour ce qui est de la déclaration du ministre de la Pologne, eh bien ma recommandation et celle du Comité des finances serait qu'entre maintenant et le mois de mai, les présentations du mois de septembre, qui sont encore disponibles (la direction pourrait les mettre à votre disposition) [...] c'était l'une des meilleures jamais faites, en termes d'explications complètes des raisons de toutes les rubriques. Je suis donc d'accord

également avec le ministre du Japon, lorsqu'il dit que 15 % et c'est en cette période un peu choquante [...], mais dans la présentation, il nous a expliqué de façon détaillée pourquoi nous voulons une autre AMA qui couvre davantage d'activités et non pas seulement celles que nous avons vues ce matin, telles que la conformité, mais beaucoup d'activités également. Oliver nous a donné une présentation complète et je crois qu'on devrait partir de là, car sinon nous gaspillons notre temps. Si l'on demande à la direction de se livrer à un autre exercice, je ne le recommanderai pas.

Je recommanderai que vous, avec le soutien de la direction de l'AMA, examiniez les dépenses (si vous voulez faire des économies), car dans le cas contraire, nous finirons par être perdus, puisqu'au mois de mai nous devons présenter le même plan quadriennal, assorti de commentaires. Tout le monde a le droit d'essayer de faire des économies, mais je pense que le document du mois de septembre était extrêmement complet dans son raisonnement de demande de fonds. Tout le monde est libre de contrer cet argument-là et la direction, bien entendu, en prendra dûment note, mais je crois que ma proposition, visant à clore ce débat, vise à aller au Conseil de fondation avec un plan quadriennal fondé sur l'ancien plan, complété de suggestions, de façon à faire des économies. On pourrait prévoir différentes options, mais en fonction des personnes qui vont demander un réexamen. En effet, de notre côté, l'exercice est clos. Nous avons fait notre boulot et la présentation est à votre disposition. Si vous avez encore des commentaires à faire, vous pouvez le faire entre maintenant et le mois de mai. Ma recommandation est que nous présentions un plan de quatre ans au mois de mai. Olivier, vous avez été l'auteur de la présentation financière qui, bien entendu, est à votre disposition. Olivier.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Pour éclaircir la situation, vue sous l'angle de la direction, de façon à être clair en ce qui concerne les remarques de l'Europe : bien sûr, nous vous donnerons toutes les précisions voulues et nous allons interagir avec le groupe de travail qui sera ainsi créé. Cela ne pose pas problème. Le seul point sur lequel je voudrais être clair, c'est que nous n'avons plus que trois ans devant nous. Ce sont les trois années dont nous allons discuter lors de la réunion du mois de mai. Si nous devons créer une autre année, nous ne pouvons pas le faire pour le mois de mai. Nous pouvons avoir une autre année de discussion par la suite, mais nous ne voulons pas présenter une autre année avant d'avoir donné la possibilité au Comité des finances de se pencher sur la question. Donc nous allons nous concentrer sur les trois années récentes, puis nous pourrions nous pencher sur la quatrième année.

M. RICCI BITTI : Je n'ai pas compris qu'il avait demandé quatre ans; il s'agissait de revoir les trois ans. Ce document a été présenté, nous devrions nous y tenir. Si vous avez des compléments, cela devrait être fait au mois de mai. Pour mai, ma proposition est claire : nous devons soumettre pour approbation, au mois de mai, les trois années restantes. La première a été approuvée aujourd'hui. Les trois prochaines seront approuvées au mois de mai. Vous êtes bien entendu libres de collaborer avec la direction autant que vous voudrez, de façon à nous proposer une solution de rechange, mais je crois que nous devrions nous en tenir à ce que nous avons prévu de faire.

M. BAUMANN : Très bien. Par curiosité, il n'y a qu'une mise à jour en ce qui concerne la présentation reçue la dernière fois (portant sur le processus de financement privé)? Qu'avez-vous l'intention de faire sur ce plan-là?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL : Il s'agit, en l'occurrence, d'un projet à plus long terme. Nous allons le poursuivre. Nous y travaillons depuis un mois, mais il n'y a pas eu de progrès jusqu'ici. Nous l'avons clairement précisé : ce financement privé se fera en plus du budget

dont nous discutons maintenant. Nous discutons du budget de fonds. Si nous pouvons en faire davantage, eh bien nous le ferons. Eu égard aux incertitudes de cet exercice, nous n'incluons pas, pour l'instant du moins, cette rubrique dans notre budget.

LE PRÉSIDENT : Bien. Félicitations!

M. RICCI BITTI : Nous présentons les délais demain, étant donné que nous avons encore trois années à voir au mois de mai.

Ceci étant, j'ai encore un petit point avant de clore mon rapport. Les prévisions en liquidités, les limitations de 500 000 \$ nous aident à maintenir un fonds de réserve à un niveau raisonnable, ce qui est une situation confortable, puisqu'elles nous permettent, si nous continuons d'augmenter progressivement les réserves, comme prévu par le passé; à l'époque, nous étions plus optimistes. Donc nous sommes à jour et je tiens à vous dire que tout se déroule conformément à ce que nous nous étions autorisés de faire. Le dernier point est un point formel.

Le point 7.5. Je vous demande confirmation des auditeurs. Nous devons le faire et nous proposons de nommer, pour l'année comptable 2018, la société PricewaterhouseCoopers. Je vous demande une approbation formelle de ces auditeurs.

LE PRÉSIDENT : Êtes-vous satisfaits? Très bien. Voilà qui fut admirablement bref et précis, comme toujours. Au Conseil, demain, de prendre une décision qui s'impose, assortie d'une recommandation du Comité exécutif.

DÉCISION

Le projet de budget 2018 approuvé pour
recommandation au Conseil de fondation

8. Éducation

– 8.1 Projets de recherche annuels en sciences sociales

LE PRÉSIDENT : Nous allons entendre un rapport du Conseil d'administration pas plus tard que demain, mais ceci appelle une décision de la part de l'exécutif, à savoir le projet de recherche sur les sciences sociales.

M. KOEHLER : Je passe brièvement en revue ce projet recommandé par le comité. Vous avez ceci dans le dossier. Pas plus tard que l'an dernier, nous avons lancé un appel de propositions en vue des projets de recherche pour 2017, l'accent étant mis les interventions efficaces. La perception du caractère [...] et les mesures de découragement pour l'entourage. De façon à susciter l'intérêt de la collectivité dans son ensemble, nous avons lancé un appel ouvert, de façon à offrir aux chercheurs davantage de créativité, dans la mesure où ils souhaitent se concentrer sur un domaine spécifique. Nous avons présenté trente-sept projets aux groupes de travail venant de vingt-et-un pays. Cinq de ces projets ont été traités directement par des interventions et d'autres projets portent sur le caractère légitime et dix ont ciblé le soutien de l'entourage. Dix-neuf projets ont découlé de cet appel ouvert de propositions. Là-dessus, deux projets ont été invalidés, étant donné que les demandes n'ont pas été dûment complétées.

Les recommandations faites au Comité exécutif pour un financement de trois projets traitent des interventions qui consistent à évaluer les programmes d'intervention scolaire.

Ce programme va être lancé en collaboration avec l'ONAD d'Autriche, qui est en train de mettre en place un programme scolaire. L'idée de ce projet étant d'évaluer ce projet et de voir comment il fonctionne, de façon à voir si cela change le comportement des élèves et étudiants et comment ils voient l'utilisation de substances améliorant la performance. Ce projet intéresse l'ONAD d'Autriche. Ce projet recherche un financement pour 28 800 \$.

Le projet suivant traite du personnel de soutien de l'athlète. Comme nous le savons, c'est un facteur-clé en matière de prévention, lorsqu'il s'agit d'utiliser des substances améliorant les performances. La raison du financement consiste à voir quel est le rôle des parents pour empêcher le recours au dopage. Nous avons publié une boîte à outils, de façon à aider les parents à prendre des décisions avec leurs progénitures. Ce projet voit de façon approfondie le rôle pouvant être joué par les parents pour empêcher les jeunes de recourir au dopage. Ce projet vaut 35 442 \$. Il implique deux ONAD, à savoir le Royaume-Uni et le Canada.

Enfin, le troisième projet traite de l'image corporelle. Il s'avère qu'on utilise davantage de substances au niveau de la population générale qu'au niveau des athlètes. Ceci cible les problèmes d'image en Australie, de façon à déterminer quels sont les meilleurs mécanismes, de façon à empêcher toute utilisation de substances améliorant la performance au niveau des étudiants. Ce projet est validé à concurrence de 111 696 \$ et porte sur trois ans.

Enfin, en 2018, nous allons faire un travail de recherche ciblé et le Comité de l'éducation devra en discuter lors de sa réunion au mois d'avril et utilisera les fonds non affectés à des projets de recherche qui retiennent l'attention. Donc, Monsieur le Président, au nom du Comité de l'éducation, je vous propose d'approuver les trois projets de financement.

MME SCOTT : Une question concernant la prévalence. Est-ce qu'il y a déjà eu des propositions d'étude de la prévalence?

LE PRÉSIDENT : Je me réjouis des résultats de l'étude australienne.

M. KOEHLER : Oui, il y a un projet en cours. Il y a un groupe de travail qui évalue la prévalence et c'est sous la direction du Dr Rabin. Donc il y a une étude.

LE PRÉSIDENT : Sommes nous d'accord pour soutenir et approuver les trois projets qui ont été proposés?

DÉCISION

Projets de recherche annuels en sciences
sociales proposes approuvés.

– **8.2 Standard international pour l'éducation**

M. KOEHLER : Vous avez toutes les informations dans le dossier, mais vous vous rappelez qu'au mois de mai 2017 de cette année, c'est-à-dire nous avons fait une proposition à l'EXCO. C'est-à-dire l'idée de mettre sur pied un standard international sur l'éducation. Donc il nous a été demandé d'étudier la question. Un petit groupe de travail a été créé, il s'est réuni les 4 et 5 octobre à Montréal. On a eu une longue discussion sur la question à savoir si l'on devait avoir un standard international pour l'éducation. Le groupe de travail était d'accord, unanimement, de ce besoin d'avoir un standard international pour l'éducation et l'information. Et on a fait une revue de l'inventaire littéraire de 250 pages. Le besoin d'avoir plus d'éducation, de donner des directives et de la direction aux parties

prenantes sur la voie à suivre dans l'éducation [est ressorti de cet exercice]. Le groupe de travail a eu un consensus très clair : que si l'on devait adopter un standard, cela ne devrait pas être un fardeau supplémentaire pour les parties prenantes. Ça devrait être simplement des directives, une aide pour les parties prenantes à mettre en vigueur le programme d'éducation. Un des principes devrait être une définition plus claire de l'éducation, de l'information, de la prévention et de l'éducation fondée sur les valeurs. Et ceci à l'avantage des parties prenantes, parce qu'il y a beaucoup de confusion ou de manque d'information sur l'application de ces principes. On devrait également définir très clairement les rôles et les responsabilités, pour éviter du gaspillage, du chevauchement des programmes et garantir que tout standard s'occuperait également de la collaboration et de l'amélioration de la collaboration entre les parties prenantes; et faire une planification, une évaluation et l'application des programmes d'éducation de façon intelligente, comme on le fait pour les contrôles et les analyses. Tout d'abord, il faudrait mettre en exergue ce qui est contraignant dans le Code. Donc on devrait expliquer très clairement aux parties prenantes ce qui est contraignant et ne pas réinventer la roue. Vous avez une description des calendriers; comment écrire, dans quel espace de temps il faut écrire un projet de standard international, qui serait revu et révisé plusieurs fois par l'EXCO et en consultation avec les parties prenantes au cours des trois prochaines années. Et ceci devrait être coordonné avec le processus de révision du Code. Alors, Monsieur le Président, est-ce que vous pourrez demander à l'EXCO s'il y a une approbation de cette volonté d'élaborer de tels standards?

M. BANKA : L'Europe est en faveur de tels standards.

M. RICCI BITTI : Les fédérations internationales, également, sont d'accord avec l'adoption de tels standards, mais cela n'urge pas pour nous. Je crois que nous devrions étudier davantage une orientation stratégique. L'efficacité et l'évaluation de l'efficacité de ces standards ou de tels standards... C'est un pain quotidien, l'éducation, et nous sommes vraiment très préoccupés par la faisabilité. Même si vous vendez bien l'idée de l'éducation, nous savons très bien ce que cela implique. L'éducation ne peut pas se faire au niveau international; l'éducation est quelque chose de local, de national, de régional et à mon avis, on ne tient pas suffisamment compte de cette caractéristique. Donc il faut mesurer l'efficacité et deuxièmement, il faut tenir compte de la bonne distribution de l'éducation. Je parle bien sûr du point de vue de l'expérience des FI. Il faut travailler main dans la main avec les FI et nous devons prouver que nous pouvons les aider, les assister et les soutenir, mais il faut aussi prouver que ce qu'ils vont faire sera efficace. Donc on devrait étudier cela davantage. On est en faveur, fortement, d'un tel standard, mais il faut tenir compte de ces deux préoccupations très sérieuses que le mouvement sportif a.

M. GODKIN : Merci, Rob, de cette explication. Je crois qu'il y a vraiment beaucoup de mérite à élaborer un tel standard, mais j'ai une question, et c'est le calendrier, car l'AMA a vraiment beaucoup de travail. Est-ce que c'est le bon moment pour nous de mettre nos efforts dans un travail de rédaction et de réflexion à propos de ces standards internationaux?

M. BAUMANN : Peut-être, je peux ajouter à ce qui vient d'être dit, surtout par Francesco. Un standard, c'est une bonne chose, mais si ça devient contraignant et impose aux parties prenantes comment se comporter dans l'éducation, on va vers une multiplication d'outils pédagogiques et je crois que cela coûtera très cher pour toutes les parties prenantes. Je ne sais pas si nous pouvons nous le permettre. Bien sûr, il y a certaines choses qui pourraient être centralisées, et ensuite distribuées ou décentralisées. L'éducation dépend énormément de la culture, du pays, de la géographie. C'est très difficile d'évaluer ce qui est un standard et si c'est un standard qui est le même dans toutes les zones géographiques ou s'il faut les varier selon le lieu.

LE PRÉSIDENT : Donc une approbation qualifiée n'est pas unanime et complète?

M. KOEHLER : Je vais répondre, d'abord à Francesco. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. C'est probablement une des raisons pour lesquelles la conférence mondiale pour l'éducation a également soulevé ces questions : l'efficacité, la mesure de l'efficacité et l'évitement de duplications, de chevauchements. Cela nous a incités à réfléchir à la possibilité d'un standard international pour aider les parties prenantes. Ce n'est pas de produire des programmes pédagogiques et les imposer, car il faut avoir une sensibilité au niveau local. Le groupe de travail en a parlé : le standard ne sera pas un modèle ou un guide pour savoir comment faire les choses dans la pratique, mais c'est vraiment un document d'orientation, qui donne des lignes directrices aux parties prenantes, de comment aborder la question. On ne peut pas avoir un standard international d'éducation à mettre dans les programmes scolaires. Comment faire? C'est simplement une orientation à très haut niveau. Pour ce qui est du calendrier, le groupe de travail a estimé que si on attend, il y a encore du temps qui passe et qui est perdu. Un temps pendant lequel on manque le train de l'éducation. Cela veut dire moins de prévention, parce que si on ne bouge pas aujourd'hui, demain n'arrivera jamais. Pour nous, cela semblait être une priorité de faire cette promotion de l'éducation, qui inclut aussi la prévention.

LE PRÉSIDENT : Eh bien, peut-être vous pouvez nous indiquer, lors de la prochaine réunion, le chemin que vous aurez parcouru entre aujourd'hui et notre prochaine réunion, dans votre réflexion. En tout cas, merci beaucoup,

DÉCISION

Proposition visant à établir un standard international pour l'éducation approuvée.

9. Science, recherche et médecine

– 9.1 Documents techniques

9.1.1 TD2017LDOC

LE DR BARROSO : Dans votre dossier, vous avez plusieurs documents techniques qui viennent d'être modifiés et on vous demande de les approuver, si possible.

Le premier est une version 2 avec très peu de modifications. C'est le paquet de documentation des laboratoires : il y avait certaines choses qui devaient être corrigées. Donc ça devait être « urine » et non pas « sang ». Donc je souhaiterais que toutes les modifications soient aussi simples.

DÉCISION

TD2017LDOC approuvé.

9.1.2 TD2018MRPL

LE DR BARROSO : Le suivant concerne les limites de décision. C'est important, comme document, parce que cela concerne des substances pour lesquelles il faut une procédure de quantification pour pouvoir prendre une décision de conformité. Là, il y a plusieurs modifications dans le tableau 1, qui donne la liste de tous les seuils. Le glycérol a été déplacé, puisque le glycérol n'est pas une substance interdite, ne l'est plus, ne le sera plus

à partir de janvier. Ensuite, une petite modification concernant les seuils exogènes, qui doivent être divulgués. La concentration dans l'urine doit être modifiée, adaptée si la gravité spécifique est au-dessus de 0,2. Ça, c'est en faveur des athlètes qui ont des urines très concentrées. Donc il faut corriger la gravité spécifique. Et puis il y a une petite modification technique : comment cette limite (décision) doit être exprimée. Parfois, ça fait la différence entre un résultat positif ou négatif. Et puis, une modification importante, c'est le résultat divulgué pour la morphine. Parfois, on peut trouver la morphine dans l'urine, lorsqu'on a administré une substance permise, qui est la codéine. Là, il y a deux exigences spécifiques qui doivent être établies pour dire qu'il y a un résultat positif. La concentration totale de la morphine et de la substance et les deux métabolites principaux doivent être au-delà du seuil et puis le rapport entre codéine/morphine doit dépasser 1/2. Il y a une seule exception, lorsque la concentration de la codéine est très élevée et qu'on doit considérer que la présence de morphine dans l'urine est le résultat d'administration de codéine.

Ensuite, le seuil pour certaines substances exogènes, là on clarifie que cela concerne l'addition des concentrations des métabolites, qui est une indication de la présence de ces métabolites dans l'urine. Finalement, ensuite, le document qui concerne des substances qui n'ont pas de seuil, qui ne sont pas produites par le corps — donc qui ne devraient pas se trouver dans l'urine. La seule modification, c'est que le document a été remis à jour, pour être en conformité avec la nouvelle liste de substances interdites. On a changé le nom de certains groupes et de titres de substances classifiées. J'attire votre attention sur une catégorie particulière d'hormones de croissance humaine et le TD-500, c'est un facteur de croissance humaine. L'insuline et les analogues de l'insuline ont été ajoutées, avec 50 µg/kg de la limite de détection. Ensuite, on a changé certaines notes en bas de page. Il y a une référence aux documents techniques qui font mention de ces substances. Les substances qui libèrent l'hormone lutéinisante (LH) doivent être analysées. Il faut faire des tests dans les analyses. S'il y a des diurétiques ou des agents masquants, la manière dont ces résultats sont présentés doit être modifiée. La façon dont cela doit être fait est indiquée dans le document. Et puis il y a certaines notes en bas de page qui sont des informations : la limite pour la dopamine, par exemple, pour la substance elle-même et les métabolites phase 2.

DÉCISION

TD2018CG/LH approuvé.

9.1.4 TD2018DL

LE DR BARROSO : Le dernier document est le document sur la gonadotrophine chorionique humaine (hCG) et les hormones lutéinisantes dans l'urine des athlètes mâles. Il y a plusieurs modifications, par exemple les concentrations et quelle quantité de LH doivent être présentés par les laboratoires. Donc aujourd'hui, uniquement les échantillons avec des substances qui sont présentes en quantité élevée doivent être présentés. Il y a une procédure de confirmation qui peut être négative et à ce moment-là, il faut présenter le résultat comme résultat analytique négatif. C'est important pour ce qui est de la gestion de ces substances ou les résultats à propos de ces substances. C'est tout ce que je dois vous dire, concernant ces documents techniques. Si vous avez des questions, nous sommes à votre disposition.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que quelqu'un a suffisamment de courage pour poser une question? Eh bien, cela relève de notre responsabilité, comme Comité exécutif, de gérer ces documents techniques. Est-ce que vous pensez qu'on peut les approuver, avec les

propositions de modifications présentées? Osquel, merci, vous avez un taux de réussite de 100 %!

DÉCISION

TD2018DL approuvé.

– **9.2 Laboratoires accrédités de l'AMA**

LE DR RABIN : Deux points. Un point d'information, un point de décision, concernant les laboratoires qui font des analyses sanguines en soutien au Passeport.

D'abord une décision concernant le laboratoire en Colombie, à Bogotá, qui est un laboratoire AMA, mais qui est suspendu actuellement. Pendant la suspension, le laboratoire continue à analyser les échantillons sanguins selon le programme du système d'évaluation externe de la qualité (EQAS) et Bogotá le fait. Puisque nous avons besoin d'analyses sanguines dans la région, nous recommandons l'approbation du laboratoire à Bogotá pour les échantillons sanguins dans le cadre du Passeport biologique.

Et très brièvement, Monsieur le Président : nous avons un laboratoire au Caire, en Égypte, qui est candidat, vous vous rappelez certainement. Il va entrer dans la phase d'approbation. Nous allons envoyer des échantillons sanguins à ce laboratoire pour analyses et s'il performe bien, le laboratoire pourra être approuvé, ceci selon une procédure par vote postal ou par voie circulaire.

LE PRÉSIDENT : Oui, ça change, au lieu d'envoyer des lettres de retrait d'accréditation. Est-ce que vous pouvez dire si vous êtes d'accord d'approuver le laboratoire à Bogotá pour les échantillons sanguins? Nous prenons note de la situation du laboratoire au Caire, qui nous donnerait un plus grand taux de répartition des laboratoires.

MME EL FADIL : Quel est le statut du laboratoire en Afrique du Sud, Bloemfontein?

LE DR RABIN : Le laboratoire est en phase de réaccréditation et le laboratoire est encore en attente de recevoir son statut d'accréditation. Si tout se passe bien, le laboratoire pourra être réaccrédité en mai 2018.

DECISION

Proposition d'octroyer au laboratoire de Bogotá en Colombie la réalisation de tests sanguins approuvée.

10. Juridique

M. SIEVEKING : Je suis le dernier sur la liste et je me sens sous pression, parce que vous attendez de moi de ne pas faire un rapport très long, mais je ne voudrais pas négliger certaines questions. Vous avez mon rapport. Vous voyez une augmentation de cas devant les tribunaux d'État. Nous avons un nombre record de cas. La moitié est le résultat d'autres enquêtes. Il y a des cas devant le TAS, aussi. Certains sont assez complexes. Deux cas sont la suite de décisions prises par les FI; ce sont des cas qui coûtent cher à l'AMA.

Pour ce qui est du rapport du professeur McLaren et du suivi des cas, c'était très intéressant d'entendre nos invités russes, ce matin. Cela me donne l'occasion de poser des questions. Le professeur McLaren n'a pas établi une méthodologie pour trouver les preuves

d'infraction par des individus. C'est très intéressant, parce qu'on oublie cela. Il y a quelque 9 000 athlètes dont on a fait état. 1 000 athlètes étaient dopés, selon le professeur McLaren, mais en fait ce n'était pas le cas, en tout cas pas selon les preuves réunies jusqu'à présent. L'AMA a blanchi 95 athlètes. C'est-à-dire nous n'avons pas fait ça du tout; nous avons simplement accepté les décisions qui avaient été prises par certaines FI (dont 95 cas), de ne pas poursuivre les cas. L'AMA ne peut pas prendre de telles décisions. Tout ceci est basé sur les preuves réunies jusqu'à présent. Donc nous n'avons pas blanchi des athlètes, aucun. Nous n'avons pas déclaré du tout que certains athlètes ne s'étaient pas dopés. Il est également important de dire, très clairement, que nous n'acceptons pas ces décisions facilement. Vous connaissez notre propre mécanisme à suivre. Nous revoyons les cas en profondeur et si nous avons besoin de plus d'informations, nous les exigeons de la part des FI. Nous avons une discussion en interne de ces cas et si nous acceptons la décision de la FI, nous demandons à notre conseiller juridique externe de revoir la situation et nous partageons ces informations avec l'équipe du professeur McLaren, pour être sûrs qu'ils acceptent aussi ces résultats. Nous partageons ces informations également avec notre département Renseignements et enquêtes pour savoir s'il faut poursuivre l'étude et l'examen de ces cas, davantage.

Certaines FI ont demandé à ce que des échantillons soient réanalysés, ce qui s'est fait, ce qui se fait encore. Le CIO a des protocoles très précis pour les méthodes médico-juridiques d'examen de ces manipulations. Donc cette même méthodologie peut être appliquée par les FI.

Les premières décisions du TAS ont été prononcées, avec les preuves rassemblées par le professeur McLaren et des sentences du TAS confirment les méthodologies, les preuves et les résultats du professeur McLaren. Tout le monde attend des décisions rapides à propos des athlètes. Si on se rend compte de la quantité de documents russes qui devaient être traduits en anglais, qui ont finalement été postés sur Internet au mois de mai, il y a six mois, on ne peut pas s'attendre à ce que toutes les FI aient géré tous les cas en moins de six mois. Donc on fait le suivi très, très détaillé et soigneux. Bien sûr, on comprend qu'on attend des décisions rapides, mais les procédures juridiques prennent leur temps. Un dernier point, concernant le rapport du professeur McLaren : on a fait des progrès.

Pour ce qui est de M. Rodchenkov, nous avons des contacts directs avec son conseiller juridique. Il a déjà signé des documents et nous allons informer les fédérations internationales la semaine prochaine de la situation. Bien sûr, les FI ne peuvent pas contacter M. Rodchenkov individuellement; on va coordonner ce travail. Mais les FI seront informées de cet état de fait. C'est un grand changement dans la situation, car M. Rodchenkov a dit qu'il serait prêt à nous aider et à aider les parties concernées.

Pour le cas Puerto, là il y a trois aspects. Vous savez que l'EXCO nous a demandé de continuer à examiner ce cas. Pour ce qui est de l'analyse ADN, c'est entre les mains de Günter, donc vous pouvez poser vos questions à Günter. Pour ce qui est de l'aspect juridique, avec l'Union Cycliste Internationale (UCI), nous avons demandé à la fédération espagnole de cyclisme de rouvrir les cas contre certaines personnes. Lorsque le rapport a été publié pour la première fois en 2006 par la garde civile, toute cette procédure a été suspendue, parce qu'il y avait une procédure pénale. Il n'y a pas de prescription encore. Toutes les personnes concernées avaient reçu une licence de la Fédération [royale] espagnole de cyclisme (c'est Labarta, Saiz et l'assistant de Fuentes). Heureusement que Fuentes n'avait pas une licence officielle. La Fédération espagnole, à la demande de l'UCI, a rouvert ces cas, mais ne vous attendez pas à des résultats rapidement. Comme toujours en Espagne, je dirais, on peut choisir si on veut appliquer la loi actuelle ou la loi qui était en application à l'époque des faits. Je crois qu'ils ont une date butoir la semaine prochaine

pour décider de leur choix. La procédure, bien sûr, va différer selon la loi applicable et je vous tiendrai informé de cela. Sur le cas Puerto 2, pour ce qui est des échantillons et non pas les examens de l'ADN, nous avons sorti les échantillons du laboratoire à Barcelone, mais en juin de cette année, le tribunal a clarifié sa décision initiale et c'est plus qu'une clarification, parce que d'autres exigences ont été exprimées. Par exemple, restriction de l'utilisation des poches sanguines par l'AMA à deux athlètes contre qui une procédure avait été entamée en 2006. C'est un peu bizarre. L'AMA a fait appel de cette décision; on nous a notifiés de cette décision avec beaucoup de retard. Le Dr Fuentes, grâce à cette décision, a demandé aux tribunaux d'exiger de l'AMA de rendre les poches sanguines que nous avons pu obtenir l'année passée. Comme vous le voyez, nous avons encore pas mal de pain sur la planche. Je ne suis pas certain d'obtenir des résultats importants, mais je suis à votre disposition pour des questions. Le dernier point porte sur le clenbuterol. Il y a là une formule dont le groupe juridique a discuté, de façon à trouver des solutions en ce qui concerne la question de la contamination de la viande. Même le meilleur juriste sur terre n'a pas trouvé de solution. La discussion se poursuit. La présentation d'une solution potentielle sera différée jusqu'à la prochaine réunion du mois de mai. Voilà, j'en suis ainsi à la fin de ma présentation, Monsieur le Président. Je suis à votre disposition pour des questions.

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions à poser? Nous prenons note des échecs relatifs. L'Espagne pose un problème pas très clair. Est-ce que vous avez des questions?

M. SIEVEKING : Le seul point que je commenterai, c'est le problème [...] Là, nous ne sommes pas allés de l'avant, étant donné que la décision n'appartenait pas entièrement à l'AMA; il s'agissait d'un conseil juridique extérieur, pour voir si nous devrions prendre des mesures ou non. Nous avons accepté que pour l'heure, ces cas ne soient pas poursuivis. Mais si de nouvelles preuves deviennent disponibles, on peut toujours rouvrir les cas. Donc il s'agit d'une décision provisionnelle, jusqu'à ce que nous ayons pu prendre connaissance de nouvelles preuves.

Merci. Questions? Les roues de la justice tournent lentement. Patrick?

M. BAUMANN : Sur un plan général, sur les différentes affaires, je me suis demandé... Bon, parlons au nom des fédérations internationales : on nous a toujours dit que nous ne sommes pas toujours très corrects dans le traitement de nos athlètes, etc. Donc, dans bien des juridictions nationales, des lois ont été mises en place, transférant les responsabilités aux ONAD. À elles de décider, mais il semblerait qu'à ce niveau également, certaines décisions ne sont pas tout à fait en conformité avec la pratique habituelle. Donc la question va dans le sens suivant : avez-vous envisagé de briefer les ONAD, d'organiser des séminaires, quant à ce qui serait la meilleure façon de traiter certains cas? En effet, en tant que fédération internationale, nous avons affaire à des décisions qui n'ont aucun sens. Dans un autre pays, les choses sont gérées d'une telle façon, dans un autre pas du tout et dans un autre pays, tel que chez nous, nous devons nous obliger de faire appel, ce qui est un gaspillage de temps et d'argent. S'il y avait un processus nous permettant de mieux former les ONAD en la matière, ce serait une bonne chose.

M. RICCI BITTI : Une question provocante : si l'opération Puerto était survenue aujourd'hui, est-ce que l'opération de conformité aurait été appliquée comme nous le faisons pour la Russie? C'est une question rétroactive que je soulève, mais elle est intéressante. Qu'aurions-nous donc fait avec l'Espagne, qui n'a jamais divulgué ce que nous avons demandé, et ce depuis des années, en se fondant sur la séparation des pouvoirs? Je vous pose donc la question en tant qu'expert ou à Jonathan de répondre à cette curiosité rétroactive.

LE PRÉSIDENT : Je deviens nerveux lorsque Francesco me dit « Je pose une question très simple ».

M. SIEVEKING : Je ne puis que partager vos préoccupations. Nous avons de nombreuses parties prenantes qui prennent des décisions qui ne sont pas vraiment conformes. C'est un problème. Nous avons le processus de conformité, nous avons des cas en appel; nous faisons tout ce que nous pouvons de façon à assurer une amélioration de la qualité des décisions rendues. Je suis d'accord pour dire qu'il y a encore beaucoup de chemin à faire. Le fait que les fédérations doivent faire appel dans certains cas, là aussi, nous nous trouvons souvent dans la situation où nous devons faire appel à des décisions, étant donné que les autres ne font pas bien leur travail. Je sais que c'est un problème serpent de mer. Pour Francesco, c'est une question rétroactive intéressante. Je dirais tout d'abord que tous les points, tels que présentés, ont trait au système pénal espagnol. Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit dans le Code ou dans les standards qui nous permette d'aller critiquer. Bon. Le système pénal est la loi pénale d'un pays. En effet, ils ne peuvent pas transmettre les preuves, jusqu'à ce que le processus pénal soit terminé. Ce processus n'est pas terminé, même après onze ans. Je ne suis pas certain s'il s'agit là d'une question de conformité.

M. TAYLOR : Si nous établissons les mécanismes de conformité et si l'affaire pénale prend tellement longtemps, eh bien, ça posera un problème pour vous et non pas pour nous. La même chose vaut pour l'Espagne. Donc rétroactivement, dans cette hypothèse, nous dirions la même chose. À vous d'utiliser vos procédures pénales, étant donné que cela vous met en situation de non-conformité.

LE PRÉSIDENT : Êtes-vous satisfait, Julien? D'accord, parfait.

Eh bien, Mesdames et Messieurs, sur cette note très heureuse, je vous remercie de votre rapport. Vous avez vu pourquoi nous avons un département juridique extrêmement occupé.

DÉCISION

Rapport juridique noté

11. Divers/Prochaines réunions

LE PRÉSIDENT : Ceci nous amène vers la fin de notre réunion d'aujourd'hui. Nous allons nous revoir demain. Nous allons repasser en revue à peu près les mêmes points, mais je pense que la discussion, demain, sera plus courte qu'aujourd'hui. Pour les trois dates de réunion, vous les avez sous les yeux. Nous avons toujours pensé que c'était une bonne idée de nous réunir sur le continent africain. Nous aurons une réunion couronnée de succès aux Seychelles. Le ministre du gouvernement des Seychelles nous a fait savoir qu'il serait ravi d'accueillir un Comité exécutif. Pour moi, ça me paraît être une très bonne idée. On m'a dit qu'il est relativement facile de se rendre là-bas. Montréal en mai et en septembre, l'Azerbaïdjan à Bakou au mois de novembre. Puis-je donc remercier les interprètes, les fournisseurs d'audiovisuel et comme toujours, notre personnel, pour la qualité des personnes qui ont contribué au succès de cette réunion, en publiant plus de 800 pages. La dernière heure à inscrire dans vos agendas, c'est 18 h 30, dans cette même salle, où nous aurons un cocktail, suivi d'une réception offerte par nos hôtes coréens. Si la réception est à moitié aussi bonne que le déjeuner, ne ratez pas cette réception! Je vous donne rendez-vous à 18 h 30.



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

franc jeu

MME EL FADIL : Je sais que vous avez clos la réunion, mais je vous demande une minute, simplement pour informer la réunion de ce que nous avons : le premier groupe de réflexion sur l'antidopage aux Seychelles à la fin du mois d'août. Nous avons été honorés par la participation du directeur général de l'AMA et de M. Bouchard qui ont participé à cette réunion. Nous sommes engagés, en tant qu'Afrique, à œuvrer avec notre ministre de l'Éducation de façon à apporter davantage d'information au ministère de l'Éducation, notamment pour ce qui est de l'éducation physique. Je tenais à vous en faire part. Nous serons heureux de vous accueillir au mois de septembre prochain aux Seychelles, merci beaucoup.

DÉCISION

Comité exécutif - 16 mai 2018, Montréal,
Canada;
Conseil de fondation - 17 mai 2018, Montréal,
Canada;
Comité exécutif - 20 septembre 2018
(Seychelles);
Comité exécutif - 14 novembre 2018, Bakou,
Azerbaïdjan;
Conseil de fondation - 15 novembre 2018,
Bakou, Azerbaïdjan.

La séance est levée à 16 heures.

POUR APPROBATION

SIR CRAIG REEDIE
PRÉSIDENT DE L'AMA